

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE.

L. J. DEMERS & FRÈRE, Propriétaires, 30 rue la Fabrique.

1 cent le numero

6 cents par semaine

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par an..... \$3.00

Edition hebdomadaire, par an..... 1.00

Invariablement payable d'avance.

On peut aussi s'abonner pour six mois et pour trois mois.

Tarif des Annonces

	Par	
Première insertion.....	\$0.1	
Autres insertions, si publiés tous les jours	0.05	
trois fois par semaine	0.06	
deux fois.....	0.07	
une fois.....	0.08	
Avis de Naissances, Mariages ou Décès	0.25	

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 22 MAI 1883.

SIMONE ET MARIE

TROISIÈME PARTIE

(SUITE)

—Mais les deux hommes qui l'accompagnaient?
—Noyés aussi sans doute...Maintenant, comme Aimée Joubert avait caché longtemps à son fils qu'elle appartenait à la brigade de sûreté, on attend peut-être qu'il vienne lui-même demander des renseignements...
—Une autre supposition me paraît encore plus admissible...
—Laquelle?
—C'est qu'on ignore l'adresse de Maurice...
—On aurait trouvé cette adresse chez sa mère...La servante doit la connaître.
—Enfin, laissons marcher les événements...Si Maurice apprend aujourd'hui la mort, ou tout au moins la disparition de madame Rosier, il est certain que nous le reverrons...Il accourra tout droit ici...Jusqu'à ce que nous l'ayons vu, ne nous inquiétons pas... Tout marche à souhait, c'est l'essentiel. Je vais écrire à Michel Brémont.
—Prends garde...
—A quoi?
—Je me méfie de la poste qui, sur un ordre du procureur de la République, peut saisir ta correspondance...
—Je me suis préoccupé déjà de cette éventualité, quoiqu'elle me semble guère à craindre, et j'ai pris mes mesures en conséquence...Dans sa dernière lettre Michel Brémont m'a tracé une ligne à suivre; je dois lui écrire *poste restante*, au grand bureau de Regent-Street, et adresser mes lettres à M. X. Y. Z. 21. Je vais le prier de me répondre de la même façon, *poste restante*, au bureau de la rue d'Enghien, sous cette rubrique, J. F. K. 50. Je n'aurai pas besoin de m'y présenter moi-même, je peux faire retirer la lettre par qui que ce soit, en donnant l'indication écrite...
—C'est adroit...Prévient donc Michel Brémont...
—Je vais le faire aujourd'hui même, et je lui annoncerai que tout est au moment de se terminer de la façon la plus avantageuse pour nous.
En quittant le petit hôtel de la rue de Suresnes Maurice, ainsi qu'il venait de l'annoncer à ses complices, s'était rendu rue de la Victoire, chez sa mère. Il gravit l'escalier sans parler au concierge et parvenu sur le palier de l'étage qu'elle habitait, il sonna.
Madeleine vint lui ouvrir.
En le voyant, la brave fille leva les bras au ciel.
—Ah! monsieur Maurice! s'écria-t-elle. Enfin c'est vous! Dieu sait avec quelle impatience je vous attendais...
—Et pourquoi cela, ma bonne Madeleine?...
—Parce que vous allez certainement me donner des nouvelles de madame Rosier...
—Des nouvelles de madame Rosier! répéta le jeune homme stupéfait. Que voulez-vous dire?
—Que madame est partie samedi matin, et que depuis elle n'est point rentrée...
—Et vous n'étiez point avertie qu'elle resterait si longtemps absente?
—Madame comptait bien rentrer... Elle m'avait recommandé de tenir son dîner prêt pour sept heures...
—Voilà qui est étrange!!
—Oh! oui, monsieur Maurice, bien étrange!
—Comment expliquez-vous cela?...
—Je ne l'explique pas...
—Enfin vous supposez bien quelque chose.
—Je ne suppose rien...Depuis deux ou trois mois madame avait tout à coup changé de vie...Elle allait...elle venait...elle sortait...elle rentrait à toute heure. Mais, quand elle devait rester longtemps dehors, elle ne manquait jamais de me prévenir.
Maurice supposa que sa mère avait été envoyée brusquement en reconnaissance, quelque part en province, par la préfecture.
—Sans doute, dit-il, elle a dû faire un voyage à l'improviste, et le temps lui aura manqué pour vous en aviser... Madame Rosier s'occupait très activement d'importantes affaires d'intérêt...
—Vous croyez, monsieur Maurice?...
—Je fais mieux que le croire, j'en

suis sûr...Elle m'en a parlé...Il ne faut donc pas vous mettre mal à propos martel en tête...Quant à moi, je ne m'alarme point, bien convaincu qu'il n'est rien arrivé de fâcheux à votre maîtresse...
—Allons, vous me rassurez un peu, monsieur Maurice, je vais dormir plus tranquille...
—Et vous avez raison, ma bonne Madeleine...Qui sait si madame Rosier ne rentrera pas ce soir?...
—Que Dieu vous entende!...
—En tout cas, dès qu'elle sera de retour, aujourd'hui ou demain, priez-la de me faire avertir sans retard...J'ai besoin de la voir.
—Votre commission sera faite, monsieur Maurice.
—J'y compte.
Le jeune homme quitta Madeleine. En descendant l'escalier, il se disait: —Très certainement elle est en campagne pour la préfecture...Cela ne m'inquiète pas, mais cela me gêne au moment où ces papiers de famille qu'elle seule peut me remettre me sont indispensables...Il est clair que son absence ne se prolongera point, mais il suffit parfois d'une heure de retard pour renverser l'échafaudage le mieux construit...
Tout en monologuant ainsi Maurice se dirigea vers la rue Navarin qu'il habitait.
Il espérait trouver chez lui un mot de madame Rosier.
Son attente fut déçue.
Ce fut donc en proie à une contrariété très vive, et l'esprit singulièrement préoccupé, qu'il reprit en voiture le chemin de la rue Verneuil où nous savons qu'il devait dîner à l'hôtel Bressolles.
Après avoir fermé la porte de l'appartement derrière le jeune homme, Madeleine était retournée dans la cuisine.
Un violent coup de sonnette la rapela dans l'antichambre.
Elle ouvrit.
—C'est bien ici que demeure madame Rosier? demanda un homme debout sur le carcé, une lettre à la main.
—C'est bien ici, oui monsieur... mais elle est absente...
—Je le sais... répliqua l'homme qui n'était autre que Galoubet, je vous apporte de ses nouvelles...
—Ah! que Dieu soit loué! s'écria la fidèle servante. Monsieur dépêchez-vous d'entrer!...
XXXIV
Galoubet entra.
—C'est vous qui vous appelez Madeleine? demanda-t-il.
—Oui, c'est moi... répondit la servante.
—Voici une lettre pour vous.
—De madame?...
—De madame Rosier, parfaitement. Lisez et lisez vite, je suis pressé... Madeleine s'empressa de déchirer l'enveloppe et lut avidement son contenu.
—Il est arrivé un accident à madame! s'écria-t-elle.
—Oh! peu de chose... Un petit accident de rien du tout...
—Mais enfin, quoi?
—Une chute en descendant de wagon, au chemin de fer...
—Elle est blessée?...
—Si peu que ce n'était pas la peine d'en parler... et guérie... Vous voyez que ça n'aura pas été long...
—Blessée... ma pauvre chère maîtresse!... balbutia Madeleine.
Et la brave fille fondit en larmes.
Galoubet ne se piquait point du tout d'être sentimental, et de plus il était pressé.
—Voyons, voyons, la petite mère, fit-il brusquement, à quoi que ça sert de larmoyer, puisqu'on se tue de vous dire que Mme Rosier est guérie... Il faut faire ce qu'elle vous demande dans sa lettre et me donner *illico* de quoi l'habiller là-bas de la tête aux pieds, car ses effets sont déchirés au point de n'être plus mettables.

(A suivre)

Théo. LAURENCELLE,
BARBIER-TABACONISTE,
En face de l'atelier de Mme de Beaumont, Photographe,
No 242, rue St-Joseph,
ST-ROCH,
A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il tient toujours en mains un assortiment complet de
PIPES,
TABAC,
CIGARES,
SACS A TABAC.
Enfin tout ce qui concerne cette branche de commerce.
AUSSI,
Salon de barbier de première classe, coupe de cheveux à la machine et aux ciseaux, teinture, etc., à des prix qui défient toute compétition.
T. LAURENCELLE,
Barbier-Tabacôniste.
12 mai 1883.—1m.

PRINTEMPS, 1883.
Pour vos Habits de Printemps et d'Été
Habits d'affaires, Pantalons légers, Pardessus, Etc, Etc,
ALLEZ CHEZ
J. PATOINE,
Marchand-Tailleur,
No 254, Rue St-JOSEPH,
(Près au Marché Jacques-Cartier.)

M. PATOINE attire l'attention spéciale du public en général sur son assortiment considérable et le plus complet de la ville, consistant en Tweeds, Draps, Serges, Cravates, Collets, Poignets en toile, qu'il vendra à meilleur marché que n'importe quel autre marchand-tailleur.
CHEMISES FAITES SUR MESURE.
M. PATOINE se fait un devoir et un plaisir d'étaler les marchandises qui composent ses divers départements et qui comprennent aussi les étoffes à Manteaux de Dames. Il n'épargne rien pour les rendre complets, et le grand nombre d'acheteurs qui vont chaque jour chez lui donner leurs commandes, soit pour habillements d'hommes ou manteaux de Dames, prouve suffisamment qu'il a réussi à faire de son établissement une des meilleures maisons de commerce de la rue St-Joseph.
Une visite est respectueusement sollicitée.
18 mai 1883.—3m. 3fcs.

SEL! SEL!
A BORD le HUGH CANN ou à TERRE.
5,500 Sacs gros Sel de Liverpool.
500 Sacs Sel fin.
A BAS PRIX.
J. B. Renaud & Cie.
72 à 82, RUE ST-PAUL,
18 mai 1883.

BLE-D'INDE.
500 MINOTS
Blé-d'Inde légèrement endommagé.
A BAS PRIX.
J. B. Renaud & Cie.,
72 à 82, RUE ST-PAUL.
16 mai 1883.

Ancien Poste A. TOUSSAINT
A. GRENIER,
ÉPICIER-IMPORTATEUR.

S'empresse d'informer sa clientèle qu'il vient de recevoir de BORDEAUX des CIGARES des MANUFACTURES du GOUVERNEMENT FRANÇAIS.
GRAND CHOIX DE
Conserves Alimentaires.
Truffes, Champignons, Pâtés de foie gras Truffés, etc., etc.
FROMAGES
DE GRUYERE, GORGONZOLA, ROQUEFORT, CHESTER, Etc., Etc.
GRANDE CHARTREUSE, BÉNÉDICTINE
Et autres liqueurs françaises assorties.

CLARETS et SAUTERNES,
De la Société des Entrepôts de Moulins, Barton et Guestiers, etc., etc.
CHAMPAGNE,
Duc de Montebello, Moët et Chandon, etc.,
SPECIALITE d'emballage des vins à domicile par un gargon expérimenté.
DÉPOT de bouchons à vins spécialement importés de Bordeaux.
ÉCHANTILLONS envoyés sur demande et acceptations d'ordres directs d'importation de produits français.
A. GRENIER,
Rue St-Jean, H.-V., Québec
10 mai 1883.—8f.

L. N. BERTRAND & FRÈRE,
117, Rue St-Joseph,
SAINT-ROCH.

Ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis qu'ayant acheté tout le fond de magasin de V. Bélanger ils le vendront soit en gros ou en détail à des prix sans précédents.
TOUT SERA VENDU SANS RESERVE.
L'assortiment qui est considérable et très complet dans toutes les branches de ferronnerie et quincaillerie consiste en articles de tablettes en général, Peintures, Huiles, Vernis, Ustensiles de cuisine, Poêles de tout genre, (spécimens de la maison.) Coutellerie, etc., etc.
N'oubliez pas surtout que tout le fond est vendu sans réserve.
Et que pour acheter bon marché il faut aller au No 117, rue St-Joseph, à l'enseigne de la grande pelle chez L. N. BERTRAND & FRÈRE, St-Roch.

DEMENAGEMENT.
Mme Ronan
A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'elle a transporté son établissement de nouveautés du No 219 Rue St-Joseph au BLOC DUBEAU,
No 47, RUE DE L'ÉGLISE,
près de la rue St-Joseph.
Elle a toujours en mains un assortiment considérable de

Chapeaux garnis, Rubans, Dentelles, Plumes, Velours, Soies, Fleurs, etc.
Les dames sont respectueusement invitées à venir nous faire une visite avant d'acheter ailleurs; elles se convaincront que nous garnissons les chapeaux dans les derniers goûts et que nous vendons à MEILLEUR MARCHÉ que partout ailleurs.
14 mai 1883.—2m. 3fcs

LES MISÉRABLES DE LONDRES.

PREMIÈRE PARTIE.

(SUITE.)

—Mais ne pouvez-vous au moins me dire... objecta William. Le père leva les yeux au ciel. —Bientôt, répondit-il; dans un an, deux ans, peut-être plus, je vous initierai à la tâche que je me suis imposée et vous me pardonnerez alors, j'en suis sûr, d'avoir accaparé les belles années de votre jeunesse. —Ah! je n'ai jamais douté de vous, mon père! s'écria l'enfant. —Alors, vous restez? —Je reste. Le malheureux père se tût; il attendait son fils sur sa poitrine et l'y retint longtemps étroitement serré. Quand William releva la tête, il vit deux larmes couler silencieusement le long des joues hâves et creuses du vieillard. —Vous pleurez? dit-il vivement ému. —Que Dieu leur pardonne! balbutia le père. —Oh! nous prions pour elles! —Oui, mon enfant, oui, nous prions pour elles, et le ciel n'aura jamais entendu de prières plus sincères ni plus ferventes! Le vieillard s'était oublié: il se hâta d'essuyer ses larmes et se remit immédiatement au travail. —Et maintenant, dit-il d'une voix fortement accentuée, à l'œuvre! mon enfant; et rappelez-vous que toutes nos heures appartiennent au but commun! Le père et le fils avaient alors repris leur vie accoutumée et, pendant quatre années, ils avaient vécu de la sorte, sans un doute de la part de Forster sans une hésitation de la part de William. Ce soir-là, cependant, le vieillard revenait plus content et plus allègre; chemin faisant, il murmurait entre ses dents des paroles entrecoupées et sans suite, et s'arrêtait bien souvent au milieu de la rue pour faire, à l'aide de ses dix doigts, une pantomime des plus animées: —Cinq livres de William et une livre que je toucherai chez Samnel, disait le père Forster, cela fait bien six livres; ce qui, ajouté aux quatre-vingt-quatorze livres, donne un total... Et il restait à réfléchir... Puis, bientôt, comme pris d'une idée subite... —C'est cela, ajouta-t-il, dans huit jours tout sera fini, bien fini, et le vieux Patrick pourra relever la tête. Oh! le bon Dieu fait bien ce qu'il fait, et jamais créature humaine n'aura éprouvé en ce monde une joie pareille à la mienne. Et il se reprenait à marcher avec précipitation. —Certainement le vieux diable est fou, concluait Paddy qui ne perdait rien de la pantomime du bonhomme, et le colonel m'a donné là une singulière besogne. Enfin on arriva au coin de Coatlane. Forster monta rapidement ses quatre étages, mit la clef dans la serrure de sa porte et disparut dans sa mansarde. Paddy l'avait filé, selon l'expression de la police française, et, avec une adresse qui promettait un rusé pick-pocket à l'avenir, il était parvenu, sans encombre, à se loger dans le cabinet qui lui avait été désigné par le colonel. Une fois là, et profitant de l'autorisation donnée par ce dernier, il s'était mis en devoir de pratiquer des jours à l'aide d'une vrille et d'un couteau qu'il portait sur lui. Quelques minutes après, il était donc convenablement installé dans son réduit, et pouvait entendre et voir tout ce qui se passait dans la mansarde de Forster. Celui-ci avait allumé une lampe et avait mis un peu d'ordre dans la chambre. Il y avait de la fièvre dans son allure: ses mouvements étaient saccadés, son regard s'éclairait par instants de vives et fugitives étincelles. Enfin, il se dirigea vers la porte qu'il ferma, il alla ensuite ouvrir un bahut et en tira un petit sac qu'il déposa sur la table.

Puis il dénoua les cordons du sac, le prit par le fond et en répandit le contenu. Le sac qu'il venait de vider était plein de billets de banque. Il y avait là une fortune, quelque chose comme deux cents mille francs. Ses mains frémissantes plongèrent dans ce monceau de papiers soyeux, et un soupir profond s'échappa de sa poitrine. —Huit jours! huit jours encore! murmura-t-il l'œil ardent et les lèvres convulsives. Oh! vivre! vivre jusqu'à la mort! En ce moment on frappa à la porte. Le vieillard pâlit et sa voix s'étrangla dans son gosier. —Qui est là? balbutia-t-il. —C'est moi, William, répondit une voix connue. Il respira. Par un mouvement machinal et avant d'aller ouvrir, il fit le geste de remettre dans le sac les banknotes dont la table était couverte; mais un sourire étrange éclaira sa physionomie et il courut à la porte. William entra. Comme c'était son habitude, il fit quelques pas dans la chambre, pendant que son père fermait la porte; mais au moment où il allait s'informer de la santé du vieillard, son regard tomba sur la table et la parole resta suspendue sur ses lèvres. —Qu'est-ce que cela, mon père? s'écria-t-il en se tournant vers ce dernier. —Cela, répondit Forster, avec une bonhomie feinte, ce sont des banknotes. —A qui sont-elles donc? —Elles sont à nous. —Comment? —Ah! cela vous étonne, n'est-ce pas? William, de voir une pareille somme dans une aussi pauvre mansarde; et c'est la vérité, cependant. —Mais il y a là huit mille livres! —Il s'en manque de six livres seulement. —Et tout cela est à vous? Le père Forster releva le front et devint grave. —Tenez, dit-il d'un ton presque solennel, écoutez-moi, William; vous avez été un fils courageux et dévoué, et le ciel vous garde la récompense que vous méritez. Il y avait à Londres un homme qui, s'étant trouvé entraîné dans de mauvaises spéculations, dut un jour déposer son bilan et cesser les affaires. Il avait de nombreux créanciers, et il devait des sommes considérables; il vendit tout ce qu'il pouvait vendre, se dépouilla de tout ce qui lui appartenait et désintéressa tous ceux qui avaient eu confiance en lui, à l'exception d'un seul; c'était celui auquel il devait le plus, mais c'était aussi celui qui pouvait le mieux supporter une pareille perte. Cela fait, le malheureux disparut; il changea de nom, et se mit à travailler comme un misérable esclave, la nuit, le jour, partout, toujours; il se sépara pour ainsi dire du nombre des vivants, n'écouta ni les bruits du monde, ni les plaintes des siens, et poursuivit son but avec un courageux acharnement. Cet homme s'appelait Patrick, William, mais depuis l'événement on ne le connaît plus que sous le nom de Forster. —Eh quoi! mon père, c'était vous! s'écria le jeune homme. —C'était moi! répondit le vieillard. J'amassais avec une âpre avarice les deniers que je gagnais par un travail obstiné; les penny devenaient des schellings, les schellings se transformaient en guinées, et peu à peu, lentement, la somme s'augmentait toujours; cela dura de la sorte vingt années bien longues. —Mon Dieu! —Ah! j'ai eu de rudes épreuves; sous mon nom d'emprunt, j'ai entendu souvent calomnier la mémoire du vieux Patrick; on le confondait volontiers avec les fripons et les coquins. Plus tard, aussi, j'ai vu partir de cette mansarde une pauvre femme qui n'était guère forte ni courageuse, ma bonne petite Fanny, dont le sourire était comme le soleil de notre demeure. Mais rien n'a pu m'émbranler, ni me distraire; et aujourd'hui, William, vous le voyez, j'ai accompli mon œuvre; dans huit jours la somme sera complète, et c'est vous-même qui la porterez à celui à qui elle est due. —Quel est donc cet homme, mon père? —Vous le connaissez. —Moi?... —Vous le voyez souvent. —Que dites-vous? —Sa fille même vous témoigne un vif intérêt. —Achevez...

—Cet homme, enfin, William, c'est M. Styler! William poussa un cri, recula de deux pas, et prit sa tête dans ses mains. (A suivre.)

EMULSION DE PUTTNER. — On trouvera dans nos colonnes l'annonce de la Compagnie d'Emulsion de Puttner. Son composé d'huile de foie de morue, appelé Emulsion de Puttner, a atteint depuis quelque temps une si grande popularité pour la guérison des nombreuses affections des poumons, du cerveau, du système nerveux, qu'afin de faire face à la demande toujours croissante, les propriétaires se proposent de se servir de la vapeur comme force motrice dans leurs laboratoires. MM. Frichet & Brine méritent tout le succès possible pour leur esprit d'entreprise qui en fait des bienfaiteurs de l'humanité. — Herald d'Halifax.

Comme notre confrère d'Halifax, nous recommandons fortement à nos lecteurs de lire l'annonce de l'EMULSION D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE PUTTNER.

UNE CARTE.
A toutes les personnes souffrant des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de faiblesses nerveuses, de débilité, d'excroissance etc., j'enverrai un remède qui les guérira, SANS CHARGE EXTRA. Ce remède, qui a été découvert par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse ou enveloppe au R. V. JOSEPH T. INMAN, 101 West 11th St., New-York City. Québec, 16 octobre 1882.

Manufacture de Corsets.
83, NOTRE-DAME DES ANGES.
ON DEMANDE de bonnes ouvrières pour coudre à la machine. Les machines sont mues par la vapeur. 18 mai 1883.—3f. EAC.

Voitures à Vendre.
Une belle voiture de famille à 2 sièges et souverte. Aussi, un buggy couvert. Très bonnes conditions. S'adresser chez WILBROD BERTRAND, Coin des rues St-Georges et Côte Ste-Geneviève. 17 mai 1883.

Huitres Fraiches.
MALPECQUES.
Venant d'arriver au QUEEN'S RESTAURANT, coin des rues ST-JEAN ET DU PALAIS.
Les gourmets sont invités à profiter de cette bonne ambaine et de ne pas oublier que M. Alphonse Poulin, gardera des huitres à l'année. 16 mai 1883.—6f. EAC.

PENSION PRIVÉE.
3 ou 4 Messieurs trouveront une bonne pension au No 169, rue St-Valier St-Roch. 5 mai, 1883.—15f

Couturières demandées.
On demande une dizaine de bonnes couturières. S'adresser chez A. P. CARON, Marchand, rue Notre-Dame, Basse-Ville. 8 mai, 1883.

J. C. LeBoutillier,
AVOCAT.
Bureau: à Percé, district de Gaspé. Fait affaires aussi dans le comté de Bonaventure, Côte Nord et Isles de la Madeleine. 1er mai 1883.—1m.

G. A. Bolduc & Cie.
HORLOGERS-BIJOUTIERS.
162, Rue et Faubourg Saint-Jean.
Les soussignés ayant agrandi leur magasin profitent de cette circonstance pour remercier le public de l'encouragement qu'ils en ont reçu depuis plus de sept ans, et comptent sur la continuation de son généreux patronage. Toute commande sera exécutée avec la plus grande diligence, et rien ne sera épargné pour satisfaire le public. Bijouterie et gravure exécutées sur ordre. Toujours en mains: Montres en or, Montres en argent, Garnes en or, en argent, plaqués et en nickel, Bagues, Joncs, Chaînes pour Dames, Colliers, Bracelets, Lunettes de toute variété, etc, etc. AUSSI, une grande variété d'Horloges de tout genre. Les acheteurs sont priés de visiter ce magasin avant d'aller ailleurs. Apprenti demandé immédiatement. G. A. BOLDUC & CIE, 162, rue et faubourg St-Jean, 10 mai 1883.—1m.

SOCIÉTÉ DE Construction Permanente DE QUÉBEC.
La 27ème assemblée générale annuelle des actionnaires de cette société se tiendra à son bureau, LUNDI le 28 courant à sept heures et demie P. M., pour l'adoption et la confirmation des nouveaux règlements adoptés par les Directeurs de cette société le 2 du courant, et aussi pour la réception du rapport annuel et l'élection des Directeurs.
Par ordre, ALPHONSE COTE, Secrétaire-Trésorier
16 mai 1883

Venant d'arriver de Manitoba FEMME-MÉDECIN, SAUVAGESSE DE NAISSANCE,
Qui guérit au moyen d'Herbes Médicinales.
ELLE TRAITE avec soin et avec une attention particulière toute espèce de maladies et garantit la guérison du mal de matrice dans neuf jours.
S'adreser: 87, RUE ST GEORGES, Québec.
Heures de consultation, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
15 mai 1883.—6f.

NOUVELLE SOCIÉTÉ, BEDARD & CARON, CORDONNIERS, 44, RUE SOUS-LE-FORT
M. Bédard informe ses nombreux amis et le public en général qu'il s'est adjoint M. Caron comme associé et a transporté son magasin du No 295, rue St-Joseph au grand magasin populaire de M. Isidore Boivin, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE, où l'on trouvera comme par le passé l'assortiment le plus considérable et le plus varié de chaussures de tous genres AUX PLUS BAS PRIX qu'il soit possible de vendre. Il s'engage à donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les honorer d'une visite. Les marchands de la campagne sont spécialement invités à venir voir notre assortiment et nos prix avant d'acheter ailleurs. Toute commande qu'on voudra bien leur confier seront exécutées avec promptitude et dans les meilleurs délais. M. Bédard profite de l'occasion de cette annonce pour remercier le public du bienveillant patronage qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et fera tous ses efforts pour continuer à le mériter pour la nouvelle société. 9 mai 1883.—1m.

L'ÉPICERIE PEUPLE.
— DU —
M. J. E. ASSELIN,
autrefois premier-commis de la maison d'épicerie A. J. Turotte, informe ses amis et le public en général que le 28 avril courant il ouvrira au No 271 de la rue St-Joseph, à St-Roch (ancien poste de St-Sauveur), un établissement d'Épicerie. M. Asselin aura constamment à la disposition du public un assortiment complet d'EFFETS D'ÉPICERIES. THE, CAFE, SUCRE, TABAC, CIGARS, VINS, LIQUEURS, Etc. M. Asselin garantie au public qu'il tiendra spécialement un assortiment complet d'Effets de Marchés de toutes sortes. 25 avril 1883.—

AVIS.
Au No 228, Rue et Faubourg St-Jean, Québec.
M. A. J. CARON,
Fabricant et Marchand de Chaussures
En remerciant mes nombreux clients et le public en général, je sollicite de nouveau leur patronage, car je désire les informer que mon assortiment de chaussures du Printemps est au grand complet et des mieux montés et choisis qu'on puisse voir au Canada, et cela à des prix qui défient la concurrence. Car j'ai en magasin un immense assortiment de chaussures de tout genre, fait à la main, pour dames, messieurs et enfants. Le stock le plus considérable de ces marchandises est au No 228, Rue St-Jean, chez A. J. Caron. Les acheteurs sont priés de venir voir avant d'acheter ailleurs. Car mes prix sont très réduits, et toute commande ne laissera rien à désirer tant sous le rapport de la qualité des matériaux que pour le fini de l'ouvrage. A. J. CARON, Marchand et Fabricant de Chaussures, 228, rue et Faubourg St-Jean, Québec. 12 avril 1883.—4m

NOUVEL ÉTABLISSEMENT Pompes Funebres.
— DE —
Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir au No 33, Rue de la Couronne, UN ÉTABLISSEMENT DE POMPES FUNEBRES, Où l'on pourra toujours se procurer à des prix très modérés tout ce qui concerne cette branche d'affaires, tels que: Corbillards neufs de première et seconde classe, cercueils de toutes qualités, garnitures de chambres funéraires, crêpes, gants, bandoulières, robes-sculinaires, robes pour enfants, etc., etc. Les soussignés se chargeront aussi des en-sevelissements et promettent entière satisfaction à tous ceux qui seront dans la pénible obligation d'avoir besoin de leurs services. Pour la nuit l'on pourra s'adresser chez J. W. MARCOUX, No. 233 rue du Roi, près de rue de la Congrégation, à l'enseigne du fanal, (bleu blanc rouge) ou chez ARTHUR DESROCHES au-dessus du magasin de sept cents rue de la Couronne No. 29. N. B.—M. Marcoux chantera gratis à tous les services ou liberas que l'on voudra leur confier. MARCOUX & DESROCHES, Entrepreneurs de pompes funebres, No. 33 rue de la Couronne. 19 mai 1883.—15f C&E.

AGRANDISSEMENT.
DANS LE BUT D'AUGMENTER le cercle de mes affaires, grâce à l'encouragement que j'ai reçu jusqu'ici de la ville et de la campagne, je suis forcé d'agrandir mon établissement. A partir du 1er mai j'occuperai le poste de M. Benj. Bolduc, bijoutier, Coin des Rues Caron et Saint-Joseph, En face de la Congrégation, St-Roch. Les améliorations que je fais actuellement me permettront de satisfaire d'avantage mes nombreux pratiques qui, je l'espère, continueront à me favoriser de leur patronage. J'aurai constamment en mains un assortiment complet et général d'épicerie de premier choix qu'il serait trop long d'énumérer. Je ferai aussi un choix spécial de mes liqueurs douces et fortes. Les pratiques de la ville seront servies à domicile sur leur bon plaisir. Une visite est respectueusement sollicitée. Ls. PELLETIER, Coin des Rues Caron et St-Joseph, 28 avril 1883.—1m.

MARCHANDISES NOUVELLES.
NOUS RECEVONS EN CE MOMENT une grande variété de MARCHANDISES de PRINTEMPS. ARTICLES SPÉCIAUX cette SEMAINE. Vêtements pour Hommes, Mouchoirs de Soie, Tweeds et Etoffes à Pardessus, Fyle & Leitch, 4 Rue la FABRIQUE. 20 avril 1883.

A LOUER.
Residence d'Été à l'Anclenne-Lorette. Près du Dépôt des Chars. Deux jolies maisons situées près de l'Église seront louées pour l'été à de bonnes conditions. S'adresser sur les lieux à FRANGES HAMEL, Ancienne Lorette. 28 avril 1883.—1m 25c

CHAPEAUX A BON MARCHÉ.
Le soussigné vient de recevoir un bon assortiment de CHAPEAUX de feutre et de soie, du dernier goût, qu'il vendra à des prix très modérés. CHAPEAUX de 25 cts en montant pour enfants. Une visite est sollicitée. JAMES C. PATTERSON, 27, Rue Buade. 1er mai 1883.—EAC.

ANNONCES NOUVELLES.

Demande.—W. Vincent.
Avis aux entrepreneurs.—F. H. Ennis.
Plombiers.—Cowan & Giguère.
Chemin de fer de la rive nord.—A. Davis.
Second Ecan de Voitures, etc.—G. R. Grenier & Cie.
A vendre ou à louer.—A. Lavigne.
Nouvel établissement de pompes funèbres.—Marcoux & Desroches.

Sommaire des matières.

1ÈRE PAGE.
—Feuilleton littéraire: Simone et Marie.
2ÈME PAGE.
—Les misérables de Londres, (suite).
3ÈME PAGE.
—Gravure.
6ÈME PAGE.
—Parlement fédéral.
7ÈME PAGE.
—Télégraphie générale. — Les événements en Irlande.
8ÈME PAGE.
—Bulletin maritime.

QUEBEC, MARDI, 22 MAI 1883.

L'AQUEDUC.

Le conseil-de-ville aura à se prononcer, sinon ce soir au moins d'ici à peu de temps, sur le rapport fait hier par le comité de l'aqueduc, recommandant la soumission de messieurs McLea, Walbank et Cie., comme la meilleure.

Pour notre part, après avoir entendu la discussion et examiné avec soin les divers projets, nous croyons qu'il n'y a aucun doute sur la sagesse du rapport du comité.

Le point important c'est que la ville ne dépense pas inutilement ou à peu près un demi million de piastres, et que les frais qu'elle en court puissent lui donner contre le feu les garanties propres à faire baisser le taux des assurances, et à prévenir des désastres comme ceux qui nous ont visités. Or, pour en arriver à ce but, il importe surtout d'avoir la pression la plus considérable possible.

Le système de messieurs Walbank et Cie., offre cet avantage de nous donner dix millions de gallons d'eau par jour, et de plus une énorme pression que nous n'aurions pas avec la plupart des autres plans.

C'est là l'une des raisons pour lesquelles le comité s'est vu dans l'obligation de donner à messieurs Walbank & Cie, la préférence sur messieurs Carrier, Connolly et Larkin, dont la soumission semble de prime abord plus basse de onze mille piastres. Cette légère différence ne saurait être mise en ligne de compte avec les avantages d'une pression incontestablement plus forte, d'un plan mieux élaboré, d'un système plus complet. Puis, il y a dans la soumission de messieurs Connolly, Larkin et Carrier des passages nuageux, ambigus qui ouvriraient la porte toute grande aux extras.

On a soulevé le cri d'étranger contre messieurs Walbank & Cie. C'est de l'enfantillage: quelques soient les contracteurs, ils seront bien obligés de prendre ici leur main-d'œuvre. Puis messieurs Connolly et Larkin ne sont-ils pas du Haut-Canada?

Cet appel aux préjugés n'a trouvé de défenseur que dans la personne de M. Hearn qui, ne pouvant invoquer d'argument sérieux, a eu recours à des violences de langage qui n'ont fait que compromettre sa cause.

Le vote du conseil a été de cinq contre un.

Une journée mémorable.

Dimanche dernier, à l'église St Roch de Québec, M. l'abbé Albert Rouleau, natif de cette paroisse, a célébré sa première messe. Il était assisté à l'autel par M. le curé Gosselin, avec MM. les abbés Joseph Rouleau comme diacre, et Louis Belleau comme sous-diacre.

M. l'abbé Sexton, vicaire à St Roch, qui a fait l'allocution de circonstance, a heureusement exprimé les sentiments que faisait naître dans tous les cœurs la solennité de la cérémonie. Dans un exposé concis mais émouvant, il a esquissé à grands traits la dignité du prêtre et de sa mission, la sainteté de ses fonctions, et ses brillantes prérogatives auprès de Dieu.

La partie musicale avait été préparée avec goût. A l'offertoire, l'*Ave maria* a été chanté par un duo de manière à satisfaire les dilettanti les plus délicats. Au bas-chœur, on remarquait les nombreux parents et amis du nouvel officiant.

Dans l'après-midi, M. François Rouleau, père de M. l'abbé Albert Rouleau, avait réuni chez lui toute sa nombreuse famille, en ligne ascendante, collatérale et descendante, ainsi que plusieurs amis, pour y rencontrer le nouvel élu, et lui témoigner les sentiments d'estime et de respect dont il est l'objet. La famille de M. Rouleau est une des plus anciennes et des plus respectables de St Roch, et y est tenue en grande considération.

M. l'abbé Rouleau profita de cette occasion pour remercier l'assistance des bons sentiments qui lui étaient témoignés, et des vœux de bonheur qui lui étaient présentés à son entrée dans le saint ministère. Il toucha en termes heureux le sujet de l'appel à la vocation au sacerdoce, et fit une agréable impression sur les esprits par l'expression de son affection pour ses bons parents, dont il est l'enfant unique.

Après quelques heures délicieusement employées, chacun réitéra ses souhaits de bonheur, fit ses adieux à M. Rouleau et se retira le cœur rempli des suaves émotions de cette belle journée.

M. Isidore Samson, l'un de nos entrepreneurs les plus respectés, fait partie de la Société McLea, Walbank et Cie.

On ne dira plus, nous présumons, que le contrat est donné à des étrangers.

La fête des arbres.

Il nous arrive toujours quelques nouveaux échos de la fête des arbres dans cette partie de la province.

A Rimouski, les autorités religieuses et civiles ont donné l'exemple, et la fête a été célébrée avec beaucoup d'éclat. Sa Grandeur Mgr Langevin a planté lui-même le premier arbre. M. le maire et le conseil de ville ont fait noblement leur devoir.

A Fraserville, M. Jarvis et quelques autres citoyens ont planté un certain nombre d'arbres.

A Nicolet, pas plus qu'ailleurs, la fête des arbres n'est passée inaperçue. Plusieurs personnes ont fait de jolies plantations. Les commissaires d'écoles de cette ville se sont mis à la tête du mouvement. Ils ont donné congé aux enfants et aux professeurs. Dans l'avant-midi, l'inspecteur des écoles, M. Ephrem Belcourt, MM. les commissaires, Narcisse Trahan, Hubert Proulx, J. B. A. Rousseau et Laboite Guertin, se rendirent à l'école pour assister à la plantation d'une vingtaine de jeunes arbres. Ces plantations se sont faites sur le terrain de la fabrique, en face de la vieille église, et dans la cour de l'école, par les élèves sous la direction de leurs professeurs, MM. Théophile Roy et Frs. Pinard. M. N. Trahan, a profité de l'occasion pour expliquer le but de ces plantations et pourquoi le gouvernement a fixé un jour dédié à la fête des arbres. Il a insisté sur l'importance qu'il y a de célébrer cette fête convenablement en faisant de nombreuses plantations.

Dans l'après-midi, à l'heure de la course, les commissaires accom-

pagnés de quelques amis, sont revenus voir les élèves à qui ils avaient envoyé bonbons et sucreries de toutes sortes afin de leur graver plus profondément dans la mémoire le souvenir de cette fête et les engager à travailler avec plus d'ardeur. Pour terminer un des élèves a lu une adresse de remerciements à MM. les commissaires. Le maître de poste a aussi planté deux arbres, un chaque côté de la porte d'entrée. Le personnel du *Messageur* n'a pas voulu rester en arrière et a planté deux petits ormes et a aussi semé des graines d'*Erable à Giguère*.

L'AQUEDUC.

Enfin, le comité de l'aqueduc est venu à une entente, hier soir, du moins jusqu'à un certain point. Voici le compte-rendu de la séance.

Étaient présents: Son Honneur le maire et MM. Johnston, Charleson, Miller, G. Guay, D. Guay, Rhéaume, Vincent, Aré, Gunn, Vallée, McLaughlin, Hearn, Vallière, Plamondon, Gingras, Rinfret, Molony, Brousseau et Bourget.

Il est proposé par M. Vallée, que les soumissions qui comportent la construction de réservoirs, soient mises de côté.—Adopté.

Il dit que si l'on veut faire rapport demain au conseil, il faut se prononcer et en venir à une décision quelconque. Pour sa part il avouera que la première soumission de MM. Walbank & Cie, l'a particulièrement frappé. Quoiqu'elle ne comporte que huit millions de gallons, il est certain qu'avec le système de tuyaux qu'elle comporte, elle peut fournir dix millions de gallons.

Il propose donc, secondé par M. Johnston, que la première soumission de MM. Walbank & Cie, soit recommandée au conseil comme étant la plus avantageuse.

M. Hearn dit qu'il est ridicule de prétendre qu'un tuyau de 30 pouces se réduisant à 20 pouces à l'autre extrémité, peut donner autant qu'un tuyau de 34 pouces se réduisant à 26. Or la première soumission de M. Carrier comporte un tuyau de ces dimensions et elle ne promet que huit millions de gallons. Quant aux prix, Walbank & Cie demandent \$439,353 tandis que M. Carrier ne demande que \$428,391.

M. Vallée réplique que ce n'est pas tant un gros tuyau qu'il nous faut, qu'une forte pression. Or c'est précisément ce que Walbank & Cie nous procureront avec leur système de tuyau conique. L'ingénieur Beaudry l'a dit dans son rapport, le grand défaut de notre aqueduc est le manque de pression. En outre, la maison Walbank est une maison parfaitement honorable qui a une réputation à soutenir. On peut donc légitimement avoir confiance en elle. La meilleure preuve qu'avec son système nous obtiendrons la pression désirée, c'est qu'au lieu d'amener son tuyau principal jusqu'à Mont-Plaisant, comme les autres soumissionnaires, ce qui lui ferait perdre une pression d'environ 160 pieds, elle l'amène à la rue St-Valier d'où il s'élance ensuite dans toutes les directions à une grande pression.

M. Hearn dit que si la maison Walbank est d'une haute respectabilité, il ne voit pas que la maison Carrier ne le soit pas. De plus, ceux qui composent le syndicat représenté par celle-ci sont des hommes de Québec.

M. Vallée réplique qu'il y en a autant dans l'autre syndicat.

M. Gingras dit qu'il a toujours été en faveur de l'achat des tuyaux par la corporation et de leur pose par contrat. Beaucoup d'ouvriers intelligents sont de cet avis, et nul doute que, de cette manière, on réaliserait une économie assez considérable. En outre, quoiqu'il ne soit pas opposé à ce qu'un étranger ait le contrat s'il le mérite, il est probable qu'un étranger nous amènera toute une légion d'ouvriers au détriment des nôtres.

M. Rhéaume fait remarquer qu'il ne se lève pas pour se prononcer en faveur de l'une ou de l'autre des soumissions mais simplement pour répondre à M. Gingras. Il n'est que trop vrai que l'idée émise par celui-ci est fort répandue dans le public; mais c'est tout à fait à tort. Il y a eu une différence énorme dans le coût lorsque la corporation a fait faire des travaux de ce genre à la journée au lieu de les faire faire à l'entreprise, et elle a dû abandonner bien vite ce système.

M. Gingras objecte qu'il n'a pas parlé de faire travailler à la journée.

M. Rinfret exprime la même opinion que M. Gingras.
M. le maire dit qu'il ne faut pas se méprendre sur les idées qui viennent d'être émises par MM. Gingras et Rinfret. Le système qu'ils préconisent ne ferait pas rester davantage l'argent à Québec. Il faut de toute nécessité que le coût des tuyaux, du plomb et des ponts aille à l'étranger. Il ne reste donc que la main-d'œuvre. Or il est bien certain qu'il est possible d'avoir assez d'ouvriers à Québec, les entrepreneurs quels qu'ils soient le préféreront, car la main-d'œuvre coûte moins cher ici qu'ailleurs.

D'ailleurs, savons-nous quelle espèce de tuyaux il faudra acheter pour les faire servir à un des plans soumis? Ces plans forment chacun un tout complet qu'il faut exécuter en entier sous peine de tomber dans la même erreur qu'on est tombé lorsqu'on a enlevé du plan de M. Baldwin le réservoir qui devait être construit sur le haut de la côte à Perrault.

Parmi les propositions qui sont faites, il y en a de fort saisissantes au premier abord. Certaines personnes peu versées en ces matières nous conseillent de choisir des tuyaux en acier. Mais ceux-ci se détérioreront bien plus vite par la rouille que les tuyaux en fonte, et ils seront en outre beaucoup plus difficiles à réparer. Ces soumissions devraient plutôt être laissées de côté. Je n'ai vu réellement que deux soumissions qui m'ont paru bien élaborées.

Je regrette qu'on ait laissé si vite de côté les soumissions comportant des réservoirs, car j'y attache une grande importance. Il est malheureux que M. Scott n'ait pas dit quelle remise il ferait en laissant le réservoir de côté.

Le plan de M. Carrier de 2½ cts. par livre de métal qui entrera dans les travaux, ne peut pas être pris au sérieux, car il est en contradiction complète avec sa soumission demandant \$493,388.

Si l'on ne considère que les chiffres, c'est Beemer qui est le plus bas soumissionnaire, mais il ne spécifie pas l'épaisseur des tuyaux, il se borne à dire qu'ils pourront endurer la pression requise.

M. Peachy dit qu'il donnera son opinion devant le conseil et qu'il la fera consciencieusement. Il a été longtemps du même avis que MM. Gingras et Rinfret, mais en face des explications de M. le maire il penche maintenant pour les soumissions. Il fait l'éloge de l'ingénieur de la cité et finit par se prononcer pour l'exécution de son plan pour dix millions de gallons. Ce plan, dit-il, a été élaboré de longue main et offre toutes les garanties de succès.

Quant aux soumissions Walbank, la différence énorme (environ \$200,000) qui existe entre la première et la troisième doit mettre le conseil sur ses gardes.

M. le maire dit que le plan Bailairgé a précisément le même défaut que le système actuel, car il propose de placer un tuyau qui aboutira d'abord au Mont-Plaisant.

M. Hearn paie un large tribut au talent de M. Bailairgé. Il dit ensuite qu'après avoir décidé de lui faire faire des plans et de lui faire élaborer un projet qui lui ont coûté un temps considérable, et sur lesquels trois entrepreneurs ont soumissionné il ne serait pas juste de le reléguer de côté.

Il propose donc en amendement à la motion Vallée, que le plan de M. Bailairgé, pour fournir dix millions de gallons, soit recommandé au conseil auquel est laissé le choix du soumissionnaire qui exécutera les travaux.

M. Hearn est le seul à voter, pour sa motion.

Les autres membres du comité sont MM. Peachy, président, qui ne vote pas, Vallée, D. Guay, Miller, Brousseau, Johnston et Charleson.

M. Hearn propose sans désenchaner, quatre autres amendements qui ont le même sort que le premier.

Finalement, la motion principale est mise aux voix et adoptée sur la division suivante.

Pour.—MM. Vallée, D. Guay, Miller, Johnston et Charleson.
Contre.—M. Hearn.
Et la séance est levée.

Ave Maria gratia plena.

Comme à une armée, à une association quelconque, quel qu'en soit le caractère, religieux, philanthropique ou profane, il faut un point de repaire, un signe de ralliement. On se range sous les drapeaux, on suit l'étendard, on marche à l'ombre d'une bannière, on se groupe autour du fanion. Les uns et les autres sous des noms différents, suivant qu'ils appartiennent à un peuple, à une armée ou à une société religieuse n'en sont pas moins créés tous dans un seul et même but, celui de symboliser les aspirations et les fins d'une organisation quelconque.

Le drapeau, c'est le symbole de ce que chérit, respecte, veut et désire une union quelconque d'individus; c'est l'expression de ses idées au grand jour, c'est la manifestation de ses croyances. On défend son drapeau, on meurt pour lui.
La Congrégation des hommes de St-Roch a compris toute l'importance du drapeau. Elle vient de faire l'acquisition d'une bannière. Destinée à la reine des Cieux, on a voulu que l'œuvre fut digne de sa dédicace. On a eu recours pour cela à une main-d'œuvre d'élite et à des matériaux de choix.

Les artistes, on les a trouvés sous le cloître; pour les matériaux, les meilleures filatures de Lyon ont été mises à contribution.

* * *

Une analyse de l'œuvre, maintenant, un mot de ce travail de maître:

Dessin d'une délicatesse et d'un goût artistique tout particulier; rien d'étonnant, puisqu'on le devait à un homme entendu comme le député-ministre des Terres de la Couronne, M. E. E. Taché. Sur fonds de moir antique blanc, d'un côté, au centre, un médaillon représentant l'Immaculée Conception, d'après Murillo.

Au pied du médaillon, sur drap d'argent, l'inscription *Ave Maria, gratia plena*, en lettres d'or; de chaque côté deux vases de fleurs contenant chacun un bouquet d'azalées. Sur le piedestal de ces deux vases, les écussons de Québec et de la Province; sur la coupe, les sacrés Coeurs de Jésus et Marie. Autour de l'écusson, de branches de feuilles d'érables. Au dessus un splendide lambrequin, frangé d'or, fleurdélié de chaque côté et orné au milieu du monogramme de la Vierge Immaculée.

On connaît de réputation, l'Immaculée Conception, de Murillo. On a déjà eu occasion d'en admirer le genre dans des copies plus ou moins fidèles. C'est le chef-d'œuvre par excellence du grand peintre espagnol. La Vierge dans une attitude extatique ne paraît n'avoir plus rien de terrestre. On la voit comme transfigurée. Le peintre a eu ce jour là une inspiration du ciel.

Reproduire fidèlement une œuvre artistique aussi délicate dans ses détails, au moyen d'une simple photographie, ne devait pas être chose facile. C'est cependant le tour de force qu'une humble artiste du Bon-Pasteur a trouvé moyen de faire.

D'une perfection presque irréprochable dans tous les détails, cette toile-là ferait honneur à n'importe quel grand maître. L'artiste a su trouver dans son âme de religieuse le moyen d'imprimer à son sujet un cachet véritablement céleste.

Une étoile d'or brille au sommet de la bannière, sur le revers: allusion à l'un des nombreux titres de la reine-mère, *stella matutina*. Au centre, l'inscription suivante:

A
Marie Immaculée,
patronne
de la
Congrégation
des
hommes
à
St-Roch de Québec.

Deux grandes palmes, jointes l'une à l'autre au bas de la bannière par un ruban nuancé de rose et qui retombe en serpentant, entourent cette inscription.

La bannière repose sur un brancard qui est une œuvre d'art dans le genre. C'est un sculpteur de talent, M. Gourdeau, qui l'a fait. Ce brancard est surmonté d'une croix au milieu d'un feston de feuilles d'érables, et c'est ce qui tient lieu de couronnement à la bannière.

La broderie a été exécutée aux ateliers des Sœurs de la Charité. Travail de longue haleine, puisqu'il a fallu près de cinq longs mois pour reproduire avec toute la délicatesse et toute la perfection qu'on a su y mettre les dessins artistiques, le superbe plan dressé par M. E. Taché. Mais ce travail-là ferait honneur au meilleur atelier Lyonnais.

* * *

Œuvre destinée à des fins religieuses, il s'agissait de lui donner dimanche par une bénédiction solennelle le caractère d'un objet sacré. La cérémonie a eu lieu à 4 heures dans la chapelle des congréganistes.

On l'avait richement décorée pour la circonstance. Des banderoles aux couleurs de la Vierge tombaient de la voûte et formaient un espace de baldaquin au dessus du sanctuaire.

L'autel était brillamment orné. Ce n'était partout que fleurs et lumières.

Une foule nombreuse se pressait dans la nef et les chapelles latérales.

Les congréganistes en grand nombre occupaient leurs places ordinaires dans les jubés.

On remarquait au Bas Chœur, Son Honneur le Lieutenant Gouverneur et madame Robitaille, Son Honneur le Maire de Québec, et madame Laugel, monsieur et madame Shehyn M. P. P., Monsieur Léon Duchâtel, chancelier du Consulat de France, Monsieur Eugène Taché, monsieur et Mme Jos. Frémont, M. et Mme Th. Nelson, M. Thomas Chapaïs, des représentants des principaux journaux français, etc.

On remarquait dans le chœur deux hauts dignitaires ecclésiastiques, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, Mgr Langevin, évêques de Rimouski, M. l'abbé C. E. Legaré, V. G., le directeur de la Congrégation, le Révérend Père Désy S. J.

Les Rvds. Pères Saché et Robert S. J., M. le curé de St-Roch, M. l'abbé Plamondon desservant de l'église St-Jean-Baptiste, M. l'abbé Cloutier, de l'Évêché de Rimouski, M. l'abbé Boufard, du Séminaire et tous les vicaires de la cure de St-Roch.

La cérémonie a commencé par un *Veni Creator* de Lambillotte, chanté

avec beaucoup d'effet par un chœur puissant au jubé de l'orgue.

On a entendu ensuite un sermon des plus éloquentes prononcé par le Rvd. Père Ponche, S. J.

Le prédicateur a eu des moments très heureux. Certains passages de son sermon ont eu un effet saisissant chez les auditeurs déjà vivement impressionnés par la solennité de la circonstance. Son allusion au drapeau du Sacré-Cœur, défendu par les héros de Patay a été d'une éloquence irrésistible et ses commentaires du texte sacré *filii Mariae non peribit*, ont paru vivement impressionner l'assistance.

Après le sermon, bénédiction de la bannière par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque assisté de M. le curé de St-Roch et de M. l'abbé Têtu de l'Archevêché.

Entre le sermon et le salut solennel du Sacrement, un cantique entraînant de Lambillotte, et qui était de circonstance : *Cui j. le crois*, chantait le chœur avec une harmonie irréprochable, elle est immaculée.

Enfin le sa ut :

Mlle A. Dessane a chanté un *O Salutaris*, de Braga, avec accompagnement de violon obligato : un *Ave Maria* de Owen, a été ensuite admirablement rendu par un trio composé de Mlles Dessane et Martin et de M. H. A. Bard.

Enfin le chant du *Parce Domine*, puis le *Tantum ergo*, ordinaire, en plein chant harmonisé, et en dernier lieu, *Reine des Cieux*, cantique de Lambillotte.

On avait invité pour la circonstance un certain nombre de parrains et de marraines choisis parmi les personnes notables de St-Roch et de St-Sauveur. En voici la liste :

M. et Madame Edouard Angers, M. et Madame Mathias Blouin, M. et Mme Pierre Bidégaré, M. et Mme Jos. Charest, M. et Mme Félix Gourdeau, M. et Mme Pierre Faladeau, M. et Mme Désiré Guay, M. et Mme Frs. Kirouac, M. et Mme J. A. Langlais, M. et Mme A. Laberge, M. et Mme Jos. Lepage, M. et Mme F. X. Lepage, M. et Mme F. X. Lamothe, M. et Mme Téléphore Lamothe, M. et Mme George Lépine, M. J. E. Martineau et Mme Geo. Roy, M. et Mme J.-Bte. Michaud, M. et Mme Hilarion Patry, M. et Mme Jos. Picard, M. et Mme Gaspard Rochette, M. et Mme Olivier Rochette, M. et Madame Philippe Vallière.

La collecte a été faite par le Dr Lavoie et Madame J. E. Martineau, M. George Roy et Madame Lavoie, M. L. T. Dussault et Madame Dussault, M. Ovide Bouchard et Madame Bouchard.

Après de telles démonstration, véritablement on se sent redevenu meilleur. — *Le Canadien.*

ENQUÊTE ALLARD.

RÉSUMÉ DE LA PREUVE FAITE.

Vendredi dernier matin, vers sept heures et demie, le défunt était en compagnie d'un nommé Pierre Nadeau, frère de celui qui est mort dernièrement, à la Basse-Ville sur la voie du chemin de fer du Nord. Là ils ont rencontré un nommé Coriveau, un nommé Parent, deux frères du nom de Gagné et un nommé Baillargeon. Le défunt donna trente sous à Coriveau pour aller acheter de la boisson. Coriveau donna l'argent à un des Gagné qui alla chez un nommé O'Connor, épiciier, rue St-Paul, et acheta une chopine de rye. Quand Gagné revint avec cette boisson il dit aux autres qu'il l'avait achetée et ils refusèrent de la boire disant qu'elle ne pouvait être bonne. Nadeau y goûta et dit que ça avait goût de melasse. Le défunt partit pour aller la changer mais O'Connor refusa et le défunt y fit mettre une roquille de whisky en esprit. Ils rejoignirent leur compagnon et cette boisson fut bue immédiatement sur le quai. Parent refusa de boire, Baillargeon, Nadeau et Allard restèrent sur le quai où ils furent vus une heure et demie après par les Gagné et Leclerc. Ils étaient alors sous l'influence de la boisson.

D'après le témoignage de Baillargeon ils ont laissé le quai vers dix heures et se sont rendus à sa résidence rue Ryland, St-Roch. Le défunt a été rencontré vers deux heures par un nommé Mallard qui a été invité par le défunt à prendre un coup. Mallard était en compagnie d'un nommé Vallierand. Ils sont allés tous trois chez Eugène Blais, épiciier, rue de la couronne où ils ont acheté une chopine de whisky. Ils sont allés en boire un coup derrière les usines du chemin de fer du Nord. Le défunt est ensuite allé manger à la Halle du Palais. Il a été revu par Mallard vers cinq heures. Il était alors couché sur l'herbe près de la voie, au commencement de la rue du Prince-Edouard. Mallard le reconduisit jusqu'au moulin Martineau, mais rendu là, vu que le défunt était absolument ivre, il demanda à un nommé Joseph Auger de l'aider. Auger lui aida. Mallard laissa le défunt au coin de la rue de la Couronne. Auger et un nommé Lamothe le transportèrent jusqu'à la porte de cour d'un nommé Coveney, fabricant de potasse, qui dit qu'il ne voulait pas d'ivrogne dans sa

cour, et qu'il allait chercher la police. Auger, qui savait que le défunt était un des amis de Pierre Baillargeon, demanda à quelqu'un d'aller le chercher. Baillargeon vint et aidé des nommés Auger et Catarat, ils le transportèrent à la résidence de Baillargeon et le mirent sur le plancher où il passa la nuit. Baillargeon le vit à dix heures et demie du matin. Le défunt semblait dormir paisiblement. Baillargeon s'est levé vers cinq heures moins un quart et trouva le défunt mort. Il appela ses voisins et envoya chercher le docteur Catellier qui vint quelque temps après mais qui put seulement constater que le défunt était mort.

L'autopsie a été faite samedi dernier par le docteur Catellier.

Jurés : F. M. Audet, président, Alphonse Hamel, S. J. Demers, Jos. Amyot, Roch Boi-seau, Téléphore Lemieux, Chs. A. Parent, Ferdinand Delille, Eutrope Grenier, Louis Guérard, Ovide Picard, Edouard Fréchet, George P. Dugal et Louis Terreau.

Verdict, alcoolisme aigu.

A TRAVERS LA VILLE.

La St-Jean-Baptiste.

La grand'messe, le jour de la fête nationale, sera chantée cette année à l'église St-Sauveur. On sait que le 24 juin tombe le dimanche. La démonstration aura donc lieu le lendemain, et l'on travaille activement à l'organisation générale de la célébration, afin de lui donner le plus de solennité possible.

Une première messe.

M. l'abbé E. O. Corriveau, qui a été ordonné prêtre samedi, a chanté la grand'messe, dimanche, à St. Sauveur. Il était assisté MM. les abbés Marchand, du Séminaire comme diacre, et Fréchet, vicaire à St Raymond, comme sous diacre.

Le Révd. Père Tortel a fait une touchante allocution de circonstance. Le sujet prêtait d'autant plus que M. l'abbé Corriveau est le premier prêtre natif de Sauveur ; il est fils aîné de M. Etienne Corriveau, marchand-épiciier.

Service funèbre.

Il a été chanté hier matin à 5.30 heures, à l'église St Sauveur, un service pour le repos de l'âme du Révd. Père Lafard, O.M.I., missionnaire du Labrador, décédé la semaine dernière.

En ville.

Le Révd. Père Arnaud, de l'ordre des Oblats, surnommé l'apôtre de Bersimis, est en ce moment à Québec.

Une cause patriotique.

Nous avons déjà parlé de la soirée qu'organise en ce moment le Dr Dion, en faveur de la veuve de l'infortuné De Lerimier. Personne n'a oublié que ce héros est mort sur l'échafaud pour la défense de nos droits. Il est donc du devoir de tout Canadien-français de cœur d'assister à cette soirée qui aura lieu prochainement à la Salle Jacques-Cartier, afin de grossir autant que possible le chiffre des recettes, et aussi par reconnaissance pour les services rendus à ses compatriotes par ce martyr de la liberté.

Les billets seront mis en vente chez les libraires dans quelques jours, à raison de 50, 35 et 25 centimes.

Le plan de la salle sera déposé chez M. Lavigne, marchand de musique, et chez M. J. A. Langlais, libraire.

Enquête Duval

L'enquête sur les circonstances de la mort soudaine de la veuve Duval a lieu cette après-midi au poste de police de la rue St Joseph. De crainte que le cadavre ne se décomposât trop tôt le coroner Belleau a fait faire l'autopsie hier par le Dr Brochu.

Il a aussi assermenté les jurés suivants :

L. J. Ferland, chef, Ovide Grenier, Robert Blackburn, Tél. Drolet, Ed. Rhéaume, Louis Vaillancourt, Ad. Martel, Philippe Turcot, Ed. Durand, Liguori Vézina, Adolphe Marceau, Naz. Dion, Frs. Gagné et Frs. Crépaull.

Il paraîtrait que la défunte prenait depuis quelque temps des remèdes d'un charlatan qui demeure à St-Roch.

Incendie.

De bonne heure ce matin, le feu a détruit un grand hangar à deux étages et en brique, appartenant à M. Antoine Dalais, couvreur, rue d'Aiguillon. La moitié de ce hangar servait d'écurie et l'autre moitié était occupée comme remise.

M. Dalais est absent depuis hier à St Thomas, où il a couvert le toit de la prison. Vers trois heures, Mme Dalais

ayant entendu le cheval hennir bruyamment, est sortie sur la galerie du second étage, mais n'ayant rien aperçu d'extraordinaire, elle est rentrée et s'est remise au lit. S'étant éveillée un peu plus tard elle a aperçu par la fenêtre de sa chambre la lueur d'un incendie.

Elle est sortie en toute hâte et a vu le feu qui commençait à lécher le devant de la remise. Ses cris éveillèrent ses filles et son petit-fils qui donna l'alarme au dehors.

Un instant après, les pompiers arrivaient et commençaient leur travail, ayant de l'eau en abondance. Si prompts qu'ils eussent été cependant, la remise était alors toute en feu ainsi que l'écurie d'où le cheval et une vache avaient été sortis par les voisins. Les flammes se communiquèrent ensuite à une aile reliant la maison au hangar, ainsi qu'à la maison elle-même, dont une partie du toit et de l'intérieur est fort endommagée, tant par le feu que par l'eau et la fumée.

Il est fort heureux que l'activité des pompiers ait été bien secondée par l'eau ; cela a sauvé la maison.

Vu l'absence de M. Ulaire, nous ne connaissons pas le chiffre des assurances, ni celui des pertes. Nous savons seulement que la maison et le hangar sont assurés, mais que le contenu de la remise qui était d'assez grande valeur, n'était pas.

On se perd en conjectures sur l'origine de l'incendie. Mme Dalais dit qu'on a déjà trouvé plusieurs fois la porte cochère débarée, quoiqu'on eût chaque soir la précaution de la bien fermer. Il est possible qu'un incendiaire ait passé par là.

Autre incendie.

Ce matin, vers neuf heures, on a aperçu tout à-coup de la fumée qui sortait d'un hangar à bois, en arrière de l'asile Finlay, qui est situé un peu en dehors de la barrière Ste-Foye. Ce hangar formait partie d'une longue bâtisse en bois et à un étage renfermant écurie, remise, etc.

En un instant le feu se fit jour au dehors et fit de rapides progrès, à raison du vent qui soufflait avec violence.

L'intendant de l'asile se hâta en conséquence de donner l'alarme à la boîte 64, et quelques minutes plus tard les pompiers arrivaient et se mettaient à l'œuvre avec haches, chaînes, etc.

Mais la distance de la rue Salaberry au théâtre de l'incendie étant trop grande ils ne purent lancer de l'eau sur les flammes, qu'après être retournés chercher des boyaux additionnels, ce qui leur donna une longueur de près de deux mille pieds qu'ils divisèrent à l'extrémité en deux jets.

Il leur fut impossible de sauver une partie quelconque de l'immense bâtiment que le feu avait pris en écharpe, et une heure plus tard tout était démoli. Mais ils ont réussi à préserver l'asile même qui était fort menacé.

Le contenu des hangars, consistant en foin, bois, etc., y a passé, mais les animaux ont été sauvés. Les bâtiments étaient assurés pour \$600 à la Royal.

On ne sait pas comment le feu a pris, mais chose assez singulière, le constable Robitaille a découvert dans la cuisine de l'hospice, pendant l'incendie des dépendances, un paquet de linge enflammé qui semblait avoir été caché aux regards.

Pompes funèbres.

Nous attirons l'attention sur l'annonce de MM. Marcoux et Desroches, entrepreneurs de pompes funèbres, que nous publions dans une autre colonne.

Anniversaire.

Aujourd'hui 22 mai, 56^e anniversaire du poète Desaugiers.

Une nouvelle cloche d'alarme.

Il est sérieusement question de mettre une cloche d'alarme dans le faubourg St-Jean. Cela ne serait pas sans besoin ; très souvent le tocsin n'est pas entendu dans ce quartier. On parle du clocher de la nouvelle église St-Mathieu, en attendant que l'église St-Jean-Baptiste soit construite. L'appareil de ces sortes de timbres électriques coûte environ \$400.

Revue militaire.

Le neuvième bataillon, après avoir fait sa quinzaine d'exercices annuels, a été passé en revue, hier soir, par le Lieutenant Colonel Duchesnay, D. A. G., accompagné du Lieutenant-Colonel D'Orsonnets, major de brigade et le Lieutenant-Colonel Forrest, paie-maître du district.

Les différentes compagnies ont été réunies en bataillon, sous les ordres du Lieutenant-Colonel Roy, et le Lieutenant-Colonel Evanturel a fait faire les exercices mensuels.

Le Lieutenant-Colonel Duchesnay

n'a eu que de sincères félicitations à adresser aux volontaires sur leur tenue et leur manquement des armes.

Les officiers du neuvième ont ensuite en leur part d'éloges sur leur zèle et l'excellence de leur enseignement.

Un goûter et une série de toasts au Club de la Garnison a couronné la revue.

Municipal.

Une réunion spéciale du Conseil de-Ville doit avoir lieu ce soir, à 7.30 heures.

Le comité de l'aqueduc doit soumettre le rapport de ses délibérations d'hier soir.

Les ordres du jour contiennent encore plusieurs autres matières de haute importance.

La séance promet d'être très intéressante.

Signalés

Le steamer *Lake Winnipeg* était à la Pointe-au-Père à 8.10 heures ce matin, en route pour Québec.

Le steamer *Montréal* allant de Liverpool à Québec, est passé devant le même endroit à 3 heures du matin, avec 22 passagers de chambre, 26 d'entrepont et une cargaison de 60 tonneaux pour Québec.

Militaire.

Les exercices militaires annuels du huitième bataillon se termineront ce soir. La revue du bataillon aura lieu jeudi prochain, jour de la fête de la Reine.

Pourquoi

Pourquoi cette croix de bois suspendue depuis un certain temps à la façade du magasin de M. Casey, rue St Jean? Si la toiture menace ruine, que le propriétaire soit mis en demeure de la faire réparer au plus vite. Si au contraire il n'existe plus de danger, ce signe d'avertissement est une menace, et qu'on l'enlève.

La négligence

L'assurance de M. Vincent qui vient de perdre par le feu tout ce qu'il possédait sur le chemin Ste-Foye, était expirée le jour du courrant, et il avait négligé de la renouveler.

Religieux.

Les exercices des Quarante-Heures commencent demain à St-Jean Port-Joli.

L'église célèbre aujourd'hui la fête de Ste. Julie, vierge née en Syrie et martyrisée en Corse, l'an 439.

L'église célèbre aussi l'invention de la Sainte-Croix. Cette fête instituée en mémoire de ce que sainte-Hé ène, mère de Constantin, trouva la vraie croix en terre sainte sur le Calvaire, où elle fit bâtir une église.

Cors Cors Cors!

Tous ceux qui souffrent de cors douloureux apprendront avec plaisir qu'on a découvert un remède nouveau pour faire disparaître promptement et sans douleur les cors de la pire espèce. L'Extripteur des cors sans douleur de Putnam a déjà été essayé par des milliers de personnes, et chacune d'elles s'est empressée de le recommander à ses connaissances. C'est le seul remède contre les cors qui soit sûr, prompt et sans douleur. L'Extripteur des cors sans douleur de Putnam est en vente partout. N. C. Polson & Cie., propriétaires, Kingston.

TRIBUNAUX.

COUR DE POLICE. — L'enquête préliminaire sur l'assaut et le vol dont a été victime le jeune Goudreau, rue Champlain, s'est terminée hier matin. L'accusation portée contre les nommés Chas. Gray alias O'Brien, Maurice Feigh et Richard Roche, a été maintenue, et ils subiront leur procès aux prochaines sessions générales de la paix, le deux de juillet.

COUR DU RECORDER. — Dans une cause d'assaut, le défendeur a plaidé innocent et la preuve a été fixée à demain.

Deux marins arrêtés pour ivresse et juréments, ont été condamnés, le premier à \$2 ou huit jours de prison et le second à \$5 ou un mois.

Une jeune femme arrêtée pour ivresse et dont le mari ne sait que faire car elle vend tout pour satisfaire son vilain penchant, a été condamnée à deux mois de réclusion.

Un jeune homme de la campagne a été condamnée à \$10 et aux frais ou à un mois de prison, pour s'être enivré le dimanche.

Deux commis arrêtés pour ivresse, ont été acquittés.

Quatre gamins qui ont lancé des

pierres sur la demeure de M. Urbain Gingras, rue Latournelle, ont été renvoyés après avoir reçu une forte semonce.

Un autre gamin a été condamné à une piastre d'amende et aux frais ou à huit jours de prison, pour avoir donné des noms à un citoyen du faubourg St-Jean qui entreprend le nettoyage des fossés d'assènce.

ÉCHAPPÉ À LA MORT.

Un ouvrier de la fabrique de cartonnages de la Côte St-Paul, nommé Westcott, a échappé miraculeusement à la mort.

Au moment où il ajustait une courroie sur un arbre de transmission, ses habits s'engagèrent dans une roue qui tournaient avec une rapidité étonnante et il fut emporté dans le mouvement.

Avant qu'on put arrêter la machine, le malheureux avait déjà fait un nombre considérable de révolutions et avait été lancé sur le plancher à une distance de huit pieds.

Ses habits avaient été arrachés de sur son corps, mais chose étrange, il n'était pas grièvement blessé.

NAISSANCE.

A St-Roch, hier, la Dame de Théo. Laurcellle, un garçon.

Mariage.

Ce matin, à la chapelle St-Louis, M. J. Bte Couturier, marchand, de la Malbaie, à Melle Marie Flore Alphonsine Roy, fille de feu juge Roy.

La bénédiction a été donnée par M. Doucet, V. G. curé de la Malbaie.

DECES.

A St-Sauveur le 21 du courrant, à l'âge de 28 ans et 8 mois, Dame Marie Mathilda Trépanier. Epouse de Sieur Delphise Trudelle.

Ses funérailles auront lieu vendredi le 25 du courrant, à 8 heures.

Le convoi funèbre laissera la demeure de la défunte, rue Massue, No. 58 à 7 1/2 heures pour l'église St-Sauveur, et de là au cimetière St-Sauveur.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitation.

DEMANDÉ.

Un cultivateur d'expérience, célibataire. Références requises. S'adresser entre 7 et 8 heures le matin et 7 et 8 heures le soir à

W. VINCENT, sr. Ste-Foye, près de l'église. 22 mai 1883.

Second Encan de VOITURES, Etc,

Par G. R. GRENIER & Cie.,

Depuis notre dernier encan de voitures, grand nombre de personnes se sont adressées à notre bureau, No 72 rue St-Joseph St-Roch, pour connaître la date du prochain encan de voitures. Vu ces demandes, nous avons décidé de faire un autre encan,

Vendredi, le 25 Mai,

Si le temps le permet, à la même place, sur le terrain de l'ancien cimetière, coin des rues St-Joseph et Dorchester.

Les voitures qu'on nous demande, sont : voitures à poteaux, express à deux et quatre roues, wagons de familles, baggy couvert, grosses charrettes et toutes espèces de voitures anciennes pourvu que le train soit passablement bon.

Aussi, voitures d'enfants, nous sont bien souvent demandées. Comme les chevaux sont rares, nous croyons que quelques chevaux de travail seraient bien vendus, les demandes sont pressantes.

Nous prions les personnes qui ont été jusqu'ici indifférentes à ces encans de bien vouloir nous encourager en envoyant les voitures qu'ils ont à vendre. Les conditions sont si faciles qu'elles méritent considération.

Pour toutes informations, s'adresser à notre bureau, No 72, rue St-Joseph, St-Roch. La vente commencera à deux heures.

G. R. GRENIER & Cie. Encanteurs. 19 mai 1883.—4.

COWAN & GIGUERE, PLOMBIERS,

Poseurs d'appareils à gaz, à vapeur, ferblantier

50, RUE GARNEAU, 50,

Porte voisine du Central House, Haute-Ville, Québec.

Les familles qui tiennent à être servies avec la plus grande diligence et à leur plus grande satisfaction sont invitées à donner leur commande à ce nouvel établissement. Rien ne sera épargné pour exécuter tout ouvrage que le public voudra bien leur confier.

Conditions libérales, prix modérés. 21 mai 1883.—1mE. 410.

Parlement Federal

Ottawa, 19 mai. Le président prend le fauteuil à 3.30 heures p. m.

LOIS EXPIRANTES.

M. HACKETT.—Rapport du Comité des lois expirantes recommandant de continuer pour une année l'acte des crimes (Blake Act) et celui pour l'administration de la justice dans les territoires en litige.

SIR JOHN.—Présente un projet de loi basé sur ce rapport. Il subit sa première lecture.

QUELLE AFFAIRE

M. BLAKE.—Demande ce que le gouvernement entend mettre devant la Chambre aujourd'hui.

SIR JOHN.—L'acte pour la mise à la retraite des employés du Service-Civil, l'acte des chemins de fer, celui des pénitenciers.

Le projet de loi du cens électoral sera imprimé de nouveau et distribué aux membres avec quelques amendements proposés.

On s'occupera des projets de lois pour la vente des boissons.

SIR TELLEY.—On fera quelques amendements à l'acte des manufactures mais on ne demandera pas l'adoption de cette loi cette année.

SALAIRES DES JUGES.

SIR JOHN.—Comité de toute la Chambre pour prendre en considération certaines restrictions à faire au salaire des juges et plus particulièrement à ceux de ces salaires sur lesquels on a attiré l'attention de la Chambre. Cette proposition est adoptée.

BAKER (Muskoka) attire l'attention de la Chambre sur le fait que le salaire des juges de la Cour Supérieure est insuffisant.

M. McCARTHY.—Abonde dans ce sens.

M. BRECKEN.—Parle avec force en faveur de l'augmentation du salaire. Puisque, dit-il, le coût de la vie est plus cher, il ne serait que juste d'augmenter les émoluments en conséquence. Plusieurs députés interrompent.

M. BRECKEN lui disant que l'augmentation dans le coût des objets nécessaires à la vie est dû à la politique nationale.

M. BRECKEN nie cet avancée. Finalement la proposition de Sir John est adoptée et un projet de loi basé sur elle est lu une première fois.

PROROGATION.

M. BLAKE, quand le gouvernement se propose-t-il de proroger les Chambres?

SIR JOHN.—Je ne saurais dire positivement, mais je pense que ce sera mercredi. Si la prorogation n'a pas lieu ce jour là elle ne pourra avoir lieu que vendredi.

CHEMINS DE FER.

SIR TUPPER.—Projet de loi pour amender et refondre les lois de chemin de fer et surtout l'acte de 1879. Ce projet est adopté en seconde lecture. Quand Sir Tupper propose l'adoption en troisième délibération, l'Hon. M. Blake propose en amendement qu'on enlève de la loi la clause qui a trait à la transmission des chemins de fer locaux au gouvernement fédéral.

Proposition perdue par 78 contre 42.

M. McCARTHY propose en amendement qu'on oblige les compagnies de chemins de fer à construire des clôtures de chaque côté de leur voie et qu'on y fasse des barrières pour y faire passer des bestiaux.

Proposition adoptée et le projet de loi subit sa troisième lecture. A six heures le président laisse le fauteuil.

SEANCES DU SOIR.

Licences.

SIR JOHN seconde lecture du projet de loi relatif à la vente des boissons enivrantes et à l'octroi des licences.

La chambre se forme en comité sur ce projet de loi.

Sur la clause cinq relativement à la composition d'un bureau de commissaires des licences plusieurs députés de Québec et M. Ross (Middlesex) s'opposent à ce qu'on nomme un juge de la Cour Supérieure comme commissaire. Ils trouvent que ce serait dérogatoire à la haute position qu'il occupe.

M. BLAKE trouve au contraire que c'est une fonction très importante que celle de commissaire des licences.

La clause cinq est adoptée après quelque discussion.

M. McCARTHY propose que ce soit les autorités locales qui fixent le montant à payer pour la licence une fois que la demande pour l'octroi d'une licence sera acceptée par les commissaires.

La Chambre adopte 21 clauses du projet sur les 146 clauses dont il se compose.

La Chambre ajourne à minuit.

Ottawa, 21 mars.

La séance commence à 3 30 heures p. m.

Après les affaires de routine.

CHEMINS DE FER.

SIR TUPPER propose que la chambre se forme en comité sur le projet de loi pour accorder certaines subventions à diverses voies de chemins de fer. Le projet de loi est adopté en troisième délibération sur division.

La chambre se forme en comité sur la résolution ayant rapport à l'emprunt du pont de St-Jean et à l'extension du chemin. La résolution est adoptée et un projet de loi basé sur elle est lu une première fois.

PROJETS DE LOIS.

Les projets de lois suivants sont adoptés en troisième délibération:

1o Pour encourager les manufactures de fer en guese en Canada et fonctionnant du produit de nos mines.

2o Pour amender de nouveau les droits de douane.

3o Projet de loi pour continuer pendant un temps limité un acte qui y est mentionné.

4o Pour pourvoir aux salaires, à la mise à la retraite, aux dépenses de voyages de certains juges des Cours Provinciales.

CHENAL DU ST-LAURENT.

La chambre se forme en comité pour prendre en considération une résolution autorisant l'émission de débentures pour prélever une somme n'excédant pas neuf cents mille piastres (\$900,000) à être avancée aux Commissaires du Havre de Montréal et par eux employée à payer les dépenses du creusement du chenal du St-Laurent entre Montréal et Québec à une profondeur de vingt-sept pieds et demi à marée basse.

M. COURSOL.—Je remercie le gouvernement de ce qu'il fait maintenant pour le creusement du chenal du St-Laurent, travail des plus nécessaires.

M. CURRAN.—Le gouvernement doit assumer la dette du creusement du lac St-Pierre. C'est en réalité un ouvrage de la Puissance et dont on ne saurait faire payer le coût à une localité en particulier.

M. QUIMET.—Je concours entière ment dans l'opinion émise par le député qui vient de s'asseoir.

M. ROBERTSON (Hamilton).—Ce serait une grave injustice pour le reste du pays si une somme aussi considérable que \$90,000 était assumée par le gouvernement de la Puissance. Et pour quel avantage? Pour le seul et unique bénéfice de la ville de Montréal.

J'admets l'étendue et l'importance de la ville de Montréal. Cependant on peut dire que les navires océaniques une fois rendus à Québec ont terminé leur voyage.

Il n'est pas juste, comme l'a proposé l'hon. député de Montréal-centre, de mettre cette dépense à la charge de tout le pays.

M. DESJARDINS.—Je suis pour que le gouvernement de la Puissance assume cette dette. Il n'y a aucune différence, suivant moi, entre creuser le chenal du fleuve St-Laurent pour y faire passer des navires d'un plus fort tonnage et construire le canal Lachine ou d'autres travaux que le gouvernement fait faire aux frais du Pays et à sa grande approbation.

La résolution est adoptée par le comité de toute la chambre. Un projet de loi basé sur cette résolution est lu une première, une seconde et une troisième fois et finalement adopté.

JUSTICE CRIMINELLE.

Le projet de loi pour la réception de la preuve dans certaines causes criminelles est finalement adopté.

Sont adoptés aussi en troisième délibération les deux projets de lois suivants:

1o Acte relatif aux lettres de change billets promissoires à l'île du Prince Edouard.

2o Projet pour amender la loi relative aux lotteries.

A six heures, le président laisse le fauteuil.

SEANCES DU SOIR.

LICENCES.

La chambre se forme en comité sur le projet de loi des licences et prend en considération les clauses de la loi qui n'ont pas encore été adoptées.

Sur la clause 32 disant que la licence ne sera pas accordée si la majorité des électeurs de la division sont contre. Une certaine discussion s'engage.

SIR JOHN.—Je voudrais qu'on exige une majorité des deux tiers en faveur de l'octroi de la licence au lieu seulement de la majorité.

SIR TELLEY.—Je suis moi aussi en faveur des deux tiers, car lorsque l'acte Scott existait, lui qui n'exigeait que la majorité, on a trouvé qu'il n'était pas efficace.

Je suis en faveur de la prohibition

des boissons; mais je crois qu'on n'y arrivera qu'en formant le sentiment moral dans ce sens.

Pour constater la majorité, je préférerais le vote ouvert par bulletin; car, on le sait, les signatures au bas des requêtes s'obtiennent facilement.

L'hon. M. BLAKE.—Je suis opposé à l'amendement, car l'octroi des licences se fait dans chaque division de votation qui ne renferme que 200 voteurs. Comme toutes les lois du pays sont votées par la majorité de la chambre composée d'environ 200 membres je ne vois pas pourquoi exiger les deux tiers pour obtenir une licence.

MM. McCARTHY, CAMERON (Victoria) et d'autres continuent le débat. L'amendement de Sir JOHN est gagné sur division.

Les clauses 33 et 42 sont adoptées. Sur la clause 42 limitant le nombre des licences est adoptée après discussion.

La clause 43 est votée aussi après discussion.

Sur la clause 45 disant qu'il ne sera pas accordé de licence dans toute municipalité où la majorité des électeurs auront signé une requête contre l'octroi des licences.

M. GIRAULT propose un amendement. Il voudrait qu'on prit le vote ouvert des électeurs au lieu d'une requête.

M. McCARTHY est en faveur de l'amendement.

SIR JOHN.—Je suis moi aussi en faveur du vote. Le système de requête est préjudiciable à l'établissement d'hôtels de première classe. Comment veut-on que des capitalistes risquent leur argent dans les entreprises d'hôtels s'ils savent qu'on peut tout détruire leur travail par un simple vote.

MM. ROSS et BLAKE sont opposés à cet amendement. Après quelque discussion la clause est adoptée.

La 55e clause est adoptée avec un amendement.

La clause 65 soulève une longue discussion. Il s'y agit de la vente de la boisson dans les maisons de pension le dimanche. La boisson devra être vendue à table, aux pensionnaires de bonne foi et d'une heure à 3 heures et de 5 à 7 heures p. m., cette clause est adoptée.

A 2.30 heures a. m., la chambre siégeait encore et il y a tout lieu de croire qu'elle siégera tard.

COIN DES RUES

St Joseph et de la Chapelle.

Chez J. E. Latulippe

Pour Draps, Casimirs et Tweeds.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour de Belles Etoffes à Robes.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour tous les effets de la première Communion.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour Cotons, Shirts, etc., etc.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour tous les genres de Marchandises Sèches à Bas Prix.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour Dentelles, Mousselines, Rubans, Fleurs, Chapeaux, etc.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

ALLEZ TOUT DROIT

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Où vous serez bien servi à des Prix Très-Réduits.

N'oubliez pas que c'est au Magasin, coin des Rues St-Joseph et de la Chapelle.

Chez J. E. Latulippe.

14 avril 1883.—3m.

Nouvelle Epicerie.

M. ALLAIRE

A LE PLAISIR d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il ouvre aujourd'hui, coin des

Rues Grant et du Roi.

Un établissement d'épicerie. Il aura complètement à la disposition du public un assortiment complet de Thé, Café, Sucre, Tabac, Cigares, Vins, Liqueurs, etc.

F. X. ALLAIRE,

Coin des Rues Grant et du Roi, St-Roch.

14 mai 1883.

Cheval à Vendre.

Un beau cheval de 5 ans, mesurant 5 pieds et 2 pouces de hauteur, parfaitement sain.

S'adresser au

No 68, rue BUADE, Haute-Ville.

17 mai 1883.—3f.

AVIS.

Le soussigné invite ses amis et le public en général à visiter son établissement qui est maintenant un des plus spacieux de la Basse-Ville, et aussi un des mieux assortis.

DEPARTEMENT DES MESSIEURS

On trouvera dans ce département tout ce qu'il y a de plus haut goût et de plus riche en mouchoirs de soie, cravates, collets, pignets, chemises en toile blanche et de couleurs, chaussures, canisoles, caleçons, (grandes extra toujours en mains), bretelles et soie, pardessus imperméables, parapluies, cannes, etc., etc.

Le plus grand Département de toute la Cité de Valises et Porte-Manteaux.

Valises de \$1.00 à \$18.50.

Porte-manteaux de 50 cts à \$11.00.

Habillements de Messieurs et d'enfants très bien confectionnés et vendus à des prix défiant toute compétition.

Grand choix d'étoffes (tweed) Canadiennes, Anglaises et Ecossoises, Sergés noires, brunes, grises et bleues.

Habillements en Tweed d'Halifax (de toute nuance) faits sur commande pour \$5.00.

Deux tailleurs spéciaux sont attachés à l'établissement.

ACHILLE P. CARON,

9, 11, 13, Rue Notre-Dame,

Basse-Ville, Québec.

10 mai 1883.



CHEMIN DE FER

DE LA RIVE NORD.

FÊTE de la REINE,

Jeudi, 24 Mai 1883.

Des billets d'excursion vont être émis pour toutes les stations du chemin de fer de la Rive Nord, à cette occasion-là, au prix, pour aller et retour,

D'UN SIMPLE BILLET de PASSAGE.

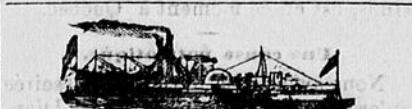
Les billets ne seront bons que pour ce jour-là seulement.

Seront aussi vendus, AUX PRIX d'un BILLET DE PASSAGE ET UN TIERS, des billets d'excursion bons pour partir Mercredi prochain, le 23 mai et jeudi le 24 mai, et pour revenir Vendredi prochain, le 26, inclusivement.

A. DAVIS,

Surintendant.

21 mai 1883.—2f.



COMPAGNIE DE NAVIGATION DU RICHELIEU ET D'ONTARIO.

Ligne de la Malle Royale entre Québec et Montréal, Toronto et Hamilton.

Les magnifiques bateaux qui composent cette ligne de première classe sont QUEBEC et MONTREAL.

Le QUEBEC, en fer, Capt. Nelson laissera le quai Napoléon les Mardis, Jendis et Samedis à 5 heures P. M.

Le MONTREAL, en fer, Capt. Roy, les Lundis, Mercredis et Vendredis à 5 heures P. M., arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel et arrivant de bonne heure le matin.

ENTRE MONTREAL et HAMILTON

Le CORSICAN, CORINTHAN, PASSPORT et ALGERIAN.

Un desquels laissera les Mardis, Jendis et Samedis, le Bassin du Canal à NEUF heures, et Lachine, à l'arrivée du Train laissant la Station Bonaventure à Midi, pour Hamilton et les Ports intermédiaires se raccordant directement à Prescott et Brockville avec les chemins de fer pour Ottawa et Kempville, Perth, Arnprior, etc., et

TORONTO et HAMILTON

Avec des chemins de fer pour Collingwood, Sault Ste-Marie, Duluth, Détroit, Chicago, Milwaukee, Baie Verte, St-Paul, Fort Garry, et avec le Steamer pour les Chutes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, etc.

On peut se procurer des Billets et des Cabines chez B. M. Stocking, vis-à-vis l'Hotel St-Louis et au bureau de la Compagnie, Quai Napoléon.

A. DESFORGES,

Agent.

14 mai 1883.—6m.—C&E.

T. St-Jean Lortie,

NOTAIRE ET AGENT GENERAL.

9, RUE ST-PIERRE,

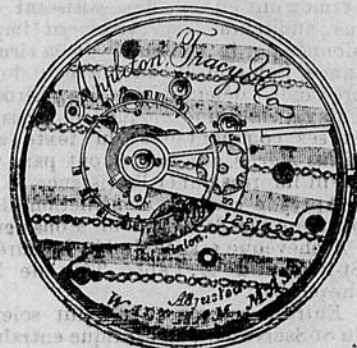
BASSE-VILLE.

9 mai 1883.—3m.

Entrepot de Montres.

DE LA

Célèbre Fabrique WALTHAM



DUQUET & CIE,

67 et 69, Rue la Fabrique H-V.

Vient de recevoir de Paris, par le dernier steamer de la ligne Allan,

Sept Caisnes d'Horloges,

de luxe et d'art en Marbre. Aussi, candela-bres, coupes et statuettes en bronze; girandoles avec glaces de Venise.

DE MERIDEN.

HUIT CAISSES et DEUX BOUCAUTS D'ARGENTERIE avec dessins les plus nouveaux et les plus artistiques. C'est le plus joli et le plus riche assortiment que les amateurs et les grands connaisseurs puissent trouver dans la puissance, comprenant des articles admirables pour cadeaux de noces ou pour toute autre occasion solennelle.



Diamants, Bijoux avec pierres précieuses

Bagues, Bracelets, Médallions, Boucles d'oreilles, parures, etc., etc., dont les prix s'élevent de DIX PIASTRES jusqu'à SEPT CENTS PIASTRES.

Horloges garde de nuit, Brevetée d'après l'INVENTION DUQUET,

Indispensable aux édifices publics, grandes fabriques, magasins, etc., etc.

HORLOGES ANTIQUES avec cadran en cuivre.

DUQUET & Cie,

67 et 69, rue la Fabrique, H-V.

11 mai 1883.—E. 6/ps.—C. 3/ps.

A vendre ou a louer.

Une magnifique résidence privée, mise dernièrement complètement à neuf de la cave au grenier, comprenant onze appartements; facile à chauffer, bain à eau froide et eau chaude, etc., etc.—No. 25 rue d'Algonquin, à vendre à termes de paiement extensivement faciles, ou à louer.—Possession immédiate.

S'adresser à

A. LAVIGNE,

55 rue de la Fabrique.

19 mai 1883.

A vendre ou a louer.

DES CHAMPS situés dans le voisinage de la résidence de I. Tarte, Ecr, et en face de Spencer Wood; loués depuis plusieurs années pour pâturage à Messieurs Jobin et Juneau, laitiers.

S'adresser à

ARCH. CAMPBELL,

Palais de Justice.

14 avril 1883.—3

Télégraphie Générale.

GRAND INCENDIE. COURONNEMENT DU CZAR.

ANGLETERRE.

Le nouveau gouvernement du Canada

Londres, 21.—La Pall Mall Gazette dit que le marquis de Lansdowne a accepté la position de gouverneur général du Canada.

Le News confirme la nouvelle de la nomination du marquis de Lansdowne comme gouverneur-général du Canada.

Londres, 21.—Le fonds devant servir à la démonstration de Parnell s'élève maintenant à £900.

On a décidé de laisser la liste de souscription ouverte jusqu'à ce qu'on ait perçu la somme de £50,000.

Londres, 21.—Les employés dans les fabriques de fer de Bolikow et Cie, dans Middlesborough, se sont mis en grève.

A la Chambre des Communes, le procureur général pour l'Irlande a nié que Delaney, un des meurtriers du Parc Phoenix ait plaidé coupable parce que d'après un arrangement il aurait la vie sauve s'il prouvait la culpabilité de Kelly.

Trevelyan a annoncé que le gouvernement avait l'intention de créer la charge d'un magistrat spécial résidant en Irlande.

Un correspondant de Paris dit que les derniers actes du comte de Chambord porte à croire qu'il avait l'intention de faire le fils de Don Carlos héritier de ses prétentions au trône de France à l'exclusion des princes d'Orléans.

FRANCE.

Paris, 21.—Alphonse Beghen et un nommé Blin ont été arrêtés en Belgique pour avoir tué ici une femme tenant un magasin et lui avoir volé des bijoux pour une valeur de \$10,000.

Le vote qui se donnait pour la médaille d'honneur pour le meilleur tableau s'est clos hier au milieu d'une excitation considérable. Le nombre des artistes est de 5,500. On exigeait 186 votes pour obtenir la plus distinction.

Le gouvernement, a-t-il dit, n'a pas l'intention d'exercer de persécution; il veut seulement que les citoyens montrent du respect pour la loi.

Paris, 21.—Dans une entrevue, l'archevêque Croke a dit qu'il s'en retournerait en Irlande avec les mêmes idées qu'il avait auparavant. Il nie avoir été mal accueilli par le Pape. Il admet cependant que le résultat de sa visite à Rome ne paraît pas très favorable à la cause nationale.

La décision de la commission de la Chambre des Députés retranchant les salaires aux ecclésiastiques français a été annulée.

D'après le Temps, le comte de Chambord ne serait pas en aussi bonne condition de santé grâce aux fatigues de son dernier voyage.

ALLEMAGNE.

Grand incendie.

Berlin 21.—Nuenkerschen a été complètement détruit par le feu aujourd'hui. Les arbres fruitiers et les traverses en bois dans la cour de l'Eglise sont consumés complètement.

La Gazette de l'Allemagne du Nord rapporte que la dernière note de la Prusse au Vatican dit en substance ce qui suit: "Le gouvernement attache une importance spéciale à l'avis qu'on lui donnera de toutes les nominations qu'on se propose de faire. On regarde cet avis à donner comme une question d'honneur et comme la première condition du travail d'un commun accord entre les pouvoirs spirituels et temporels."

"La note fait allusion à l'attitude pacifique de la Prusse et dit qu'elle espère qu'on en arrivera à une entente prochainement."

"Cette note produit une grande sensation. Le correspondant allemand à Rome prétend que le Vatican a répondu à la note de la Prusse et qu'il répondra l'ancienne base de négociations qui existait avant la note."

AUTRICHE.

Vienne, 21.—Le prisonnier Spanga a avoué avoir assassiné le comte Von Szekehely, président de la cour de cassation hongroise.

Grätz, 21.—Le comte de ambord

est allé hier à Frohsdorf par un train éclair.

Vienne, 21.—Le comte de Chambord, qui souffre d'une blessure à une jambe, devra prendre un mois de repos.

RUSSIE.

Moscou, 21.—Les ambassadeurs spéciaux qui doivent représenter la France sont arrivés ici.

Les fenêtres d'où l'on pourra voir la cérémonie le jour du couronnement se louent de 100 à 1000 roubles chacune.

La police exige que les personnes qui voudront louer ces fenêtres donnent une preuve de leur bon caractère, et ne permettra pas de les occuper avant d'avoir fait cette preuve.

La police défend aussi aux personnes occupant ces fenêtres d'avoir sur elles quelques paquets ou objets quelconques dans la crainte que ce ne soit de la dynamite ou d'autres substances ou bombes dont on pourrait se servir contre czar.

St-Petersbourg, 21.—Le duc et la duchesse d'Edimbourg et le général Wolseley sont arrivés.

La duchesse a été l'objet d'une réception populaire. La corvette américaine Lancaster est arrivée à Cronstadt. Les officiers et l'ambassadeur américain assisteront au couronnement.

Moscou, 21.—L'empereur et l'impératrice ont donné une réception aux ambassadeurs spéciaux qui sont arrivés pour assister au couronnement du Czar.

Un grand nombre de délégués sont arrivés d'Asie.

ESPAGNE.

Madrid, 21.—Le marquis Orivio, chef du parti conservateur au Sénat, est mort.

ÉTATS-UNIS.

La tempête.

St Louis, 21.—Deux nouveaux décès ont eu lieu à Stoutin Illinois par suite de la dernière tempête. De nouveaux rapports reçus de lieux dont on n'avait pas encore reçus de nouvelles disent que la tempête dans l'Illinois a été très considérable et, qu'elle a détruit un grand nombre de maisons et de fermes dans toutes les directions sur une étendue d'une douzaine de comtés.

Plusieurs personnes ont été tuées ou blessées à mort. 13 maisons dans la Greely Prairie ont été renversées.

Un M. Williams et ses deux enfants ont été tués. Julia Story a été blessée mortellement.

Inondations.

Deadwood, 21.—Une pluie torrentielle est tombée presque tous les jours depuis un mois. Les chemins sont devenus impassables et la terre est couverte d'eau. La neige est venue nous visiter ensuite, mais elle a disparu rapidement sous l'effet d'une pluie chaude. Il en est résulté une inondation considérable à Deadwood et à Whitewood. Plusieurs maisons et granges ont été détruites. On rapporte cinq pertes de vie. Les habitants, saisis de terreur, se sont enfuis dans toutes les directions.

Les dommages causés par l'inondation s'élèvent à une somme énorme.

Mead Dak, 21.—Il est impossible de donner une description de l'état de la récolte entre cette ville et Deadwood; elle est presque toute détruite par l'inondation. Les lignes télégraphiques sont renversées.

Les événements en Irlande.

INDIGNATION.

NOUVELLE CIRCULAIRE.

UN MONUMENT.

St-Louis, 21.—A une réunion de la ligne nationale irlandaise tenue hier, des discours ont été prononcés pour dénoncer la circulaire du Pape comme étant une intervention indue dans les affaires purement politiques et pour recommander de souscrire promptement au fonds de Parnell.

New-York, 21.—Le secrétaire du cardinal McClosky, dit que le cardinal n'a reçu aucune lettre du Pape concernant la conduite des prêtres de l'Amérique à l'égard des affaires d'Irlande.

Circulaire du Pape.

Chicago, 21.—Hagan, ex-trésorier de la ligue agraire, a adressé la parole hier soir, à un nombreux auditoire. En parlant de la circulaire du Pape, il dit: "Si elle renferme ce que l'on dit qu'elle contient, je ne puis faire autrement que de la regarder comme une insulte au bon sens du peuple Irlandais. Il y a quelques années, une semblable circulaire aurait eu un effet considérable sur le peuple en Irlande; aujourd'hui elle aura un résultat tout à fait opposé à celui qu'elle se propose. Elle ne retardera aucun catholique dans la lutte nationale. Elle dissipe les soupçons et les craintes qui jusqu'à

ce jour tenaient de nobles protestants éloignés de nous catholiques. Pendant que nous catholiques nous demeurons aussi dévoués que jamais à notre religion, nous connaissons mieux que cela nos droits comme hommes et comme citoyens dans des affaires purement matérielles et nous mettrons de côté tout ce qui tendrait à nous dicter nos devoirs ou à se mêler à nos droits de quelque source que cela vienne."

Dublin 21.—Une assemblée a été tenue pour exprimer des sympathies à Parnell dans presque tous les districts et pour protester contre la circulaire du Pape.

Le fils de Carey dit que son père sera déclaré parjure s'il retourne chez lui.

Liverpool, 21.—O'Brien, Hynes et Slater arrêtés pour avoir publié une circulaire menaçante adressée aux marchands de Dublin ont été amenés devant la cour et renvoyés en prison pour jusqu'à vendredi.

Dublin, 21.—Un monument dont le coût a été payé par les magistrats d'Irlande et érigé à la mémoire de Burke, assassiné au Parc Phoenix a été placé dans le cimetière de Glasnevin aujourd'hui. On fait garder ce monument.

Rome, 21.—La Sacré Propagande a lancé une circulaire supplémentaire adressée aux Irlandais. Elle contient les mêmes instructions que la première et de plus des réponses à plusieurs prêtres qui avaient posé certaines questions au sujet de leur conscience et des événements d'Irlande. La Propagande doit lancer une circulaire adressée au cardinal Cullen.

Questions vitales!

Demandez le remède le plus efficace. Quelle est la chose la meilleure pour moi dérer et apaiser les irritations de nerfs et guérir toutes espèces d'affections nerveuses et rendre la vigueur de la jeunesse en donnant un sommeil léger? Tous vous répondront sans hésiter: "Un peu de houblon."

CHAPITRE I.

Demandez un ou tous les meilleurs remèdes. "Quel est le meilleur et le seul remède efficace pour la guérison des affections tous genres et les maladies de rognons et de organes urinaires, la diabète, la rétention d'urine et toutes les maladies et douleurs particulières aux femmes? Tous vous répondront explicitement avec emphase le "Buchu"

Demandez les mêmes remèdes. "Quel est le remède le plus sûr pour guérison de la dyspepsie, la constipation, l'indigestion, la fièvre malarienne ou aigue?" On vous répondra.

Mandrake ou Dandelion. Quand ces remèdes sont mélangés avec d'autres d'une égale valeur et avec des Amers de Houblon, il en résulte une puissance de guérison telle qu'aucun malaise, aucune affection, aucune maladie, ne saurait y résister.

Ce remède peut être employé sans danger par la femme de la plus faible santé et par plus jeune enfant.

CHAPITRE II.

"Malades "Mourants ou près de mourir." Depuis des années, il a été donné, dans cas de maladies de rognons, rhumes aiguë consommation avancée et il a guéri ces maladies.

Femmes presque mourantes. De la névralgie, des affections nerveuse de la faiblesse et des autres maladies particulières aux femmes.

Personnes toutes brisées par les douleurs de rhumatismes. Scrofule inflammatoire et chronique. Erysipèle.

Empoisonnement du sang, dyspepsie, indigestion et en général toutes les maladies provenant de la faiblesse.

Toutes celles qui sont l'apanage de la nature, Les AMERS DE HOUBLON guérissent toutes ces maladies et ses infirmités de la nature. On peut en avoir la preuve dans chaque village du monde connu.

Demenagement

J'ai transporté mon établissement au No 88, RUE DE LA COURONNE, LE PREMIER DE MAI DERNIER.

Désirant augmenter le cercle de mes affaires avec l'encouragement de la ville et de la campagne, j'ai été forcé de choisir un établissement plus considérable. Le poste que j'occupe maintenant me permettra de satisfaire d'avantage mes nombreuses pratiques, que je remercie de tout coeur, et qui, j'espère, continueront à me favoriser comme par le passé. Je négligerai rien pour les satisfaire.

Je ferai un choix spécial de mes marchandises. J'aurai constamment en mains un assortiment général de première qualité de boisson douces et fortes. On trouvera aussi à mon magasin du Jambon, du Lard, du Saïndoux et du Beurre. Grains de toutes sortes, Graines de jardins et en général un assortiment complet d'épicerie.

Les pratiques de la ville seront servies à domicile, suivant leur bon plaisir. Une visite est respectueusement sollicitée. Conserves alimentaires de toutes sortes.

Jeremie Jobin, MARCHAND-ÉPICIER, 88, rue de la Couronne.

25 avril 1883.—1m.-c. E & c.

NOUVELLE BONNETTERIE.

Nous venons de recevoir une nouvelle addition à notre assortiment dans ce département. Nous étalons maintenant les dernières formes en chapeaux ronds et fermés, blancs, noirs et autres nouvelles couleurs, aussi, dentelles perlées et autres garnitures de tête, etc.

Quelques chapeaux garnis ronds et fermés importés comme patrons de Paris et de Londres seront vendus à de grandes réductions, aussi, une grande quantité de chapeaux de paille, 25 cts en montant.

GLOVER, FRY & Cie.

ETOFFES A ROBES

Notre assortiment est au complet, nous avons une grande quantité de tissus et genres nouveaux dans des nuances nouvelles.

Tels que Bleu électrique, Fraises, Robes en Cachemire bordés et autres.

Costumes en drap zéphir et unis et carreaux.

Satinés unis et de fantaisie. Nous appelons surtout votre attention sur un lot d'étoffe nouvelles pour robes, depuis 11 cts en montant.

Glover Fry & Cie.

17 mai 1883.—C&F

DEMEAGEMENT.

A. MORENCY,

TAILLEUR,

76, RUE ST-JOSEPH,

Offre ses remerciements sincères à ses pratiques et au public en général, pour le patronage qu'ils n'ont cessé de lui donner depuis qu'il a fondé son établissement. Il espère que cet encouragement lui sera continué à l'avenir, car son empressément à les servir et la coupe qu'il donne aux vêtements ne feront pas plus défaut que par le passé.

Il désire les informer en même temps, qu'à partir du premier mai, son établissement se trouvera à trois portes de l'adresse actuelle, c'est-à-dire

AU No 78, RUE ST-JOSEPH.

19 avril, 1883.—1m.

MARDI PROCHAIN, et MAI

Ouverture du Magasin,

CHEZ

A. E. BOISSEAU,

Marchand de Nouveautés,

No 29, RUE SAINT-JOSEPH,

MAISON LEMESURIER.

L'assortiment est des plus complets en fait de MARCHANDISES NOUVELLES. De plus nous avons aussi une quantité de marchandises provenant de FONDS DE BANQUEROUTE et que nous vendrons

Tellement bon Marché

qu'il faut les voir même si vous n'en avez pas besoin.

Venez voir et jugez par vous-même.

A. E. BOISSEAU,

29 rue St-Joseph, St-Roch

28 avril 1883.—1m.

LIBRAIRIE,

PAPETERIE, TAPISSERIE,

F. Desjardins & Cie.

140, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH,

QUEBEC.

Nous venons d'ajouter à notre établissement de librairie, un magnifique choix de TAPISSERIE, à des prix satisfaisants pour tous les acheteurs.

Nous venons aussi de recevoir le plus beau choix de livres de prière, chapelets, images et cachets de première communion, littérature profane par les bons auteurs, littérature sacrée, ouvrages pour les mois de mai et de juin, petit recueil de prières et de conseils pour première communion, à 5 cts, le guide du jeune homme à 60 cts, 90 cts, \$1.20, \$1.50.

Le guide de la jeune fille à 75 cts, \$1.00, \$1.25, \$1.75.

Nous invitons spécialement le commerce et les marchands de la campagne à venir visiter notre stock de papeterie, livres de comptes, papier à envelopper, fil, ficelle à attacher, sacs de papier, que nous fabriquons nous-mêmes et que nous pouvons vendre à meilleur marché que n'importe quelle maison de Québec.

F. DESJARDINS & Cie,

Libraires-Papetiers, St-Roch, Québec.

15 mai 1883.—3m.

BEAULIEU & GODBOU, MARCHEANDS-TAILLEURS, MA ROCHANDS-TAILLEURS, Ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont ouvert au No 97, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, (Bâtiment occupé par la Caisse d'Économie) Un établissement de Marchands-Tailleurs de première classe, où ils tiendront constamment un assortiment de Draps, Serges, Tweeds, et tout ce qui concerne la confection des vêtements pour messieurs. L'expérience qu'ils ont acquise comme tailleurs, leur donne la certitude de satisfaire les pratiques.

Fabricant de MEUBLES AMEUBLEMENT DE CHAMBRES A COUCHER ET DE SALON ETC. J. F. AREL 95 Rue St-Joseph, St-Roch 95 SOFAS, Fauteuils, ETAGERES, Dressoirs, etc. Tables de Centre et de Salle à Manger

BENJ. BOLDUC Horloger-Bijoutier. TRANSPORTERA son établissement au No 319 au No 250 rue St-Joseph Porte voisine de J. Patoiné, marchand-tailleur, au premier mai prochain. Je profite de la circonstance pour remercier toutes les personnes qui m'ont encouragé jusqu'à ce jour, et j'ai l'espoir que le public continuera, comme par le passé, à m'accorder son bienveillant patronage.

MM. Toussaint & Cie TOUT EN PRENANT OCCASION de remercier leurs amis et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner jusqu'à ce jour, les informons qu'ils viennent d'ouvrir leur établissement coin des Rues Saint-Jean et Saint-Eustache, FAUBOURG SAINT-JEAN, où avec un assortiment des plus complets et l'attention et la diligence la plus scrupuleuse ils espèrent mériter les faveurs du passé.

ROMANCES NOUVELLES "O MON PAYS" Dédicée à Madame Ibani. Et chantée à Montréal le 31 Mars dernier. Paroles de L. H. FRECHETTE, musique de G. Couture, avec titre orné du buste Mme ALBANI. AUSSI, "SOUVENIR DU JEUNE AGE, Chantée par Mme ALBANI à Montréal 31 mars dernier. PRIX: 10 cts; Par la maille, 11 cts. BERNARD & ALLAIRE, Éditeurs de Musique Québec 26 avril 1883.

Louis Champeau NOUVEAU MAGASIN De MERCERIE 47 Rue la Fabrique, H. V.

Mouchoirs et Foulards en soie, Chemises blanches, régattas, batiste française, Collets, Cravates, Bravettes en de toutes variétés, Camisoles et Caleçons en soie, cachemire, mérino, balbrigan et coton, Chaussettes en soie, cachemire, mérino, balbrigan et coton, Gants de toute variété, etc., etc.

En un mot, tout article qui a rapport à ce genre de commerce. Le sousigné ayant été employé comme commis-voyageur pour une maison de commerce à Montréal pendant plusieurs années, a le plaisir de pouvoir offrir au public de Québec un assortiment de marchandises de PREMIER CHOIX, de QUALITÉ SUPÉRIEURE et d'un LUXE le plus nouveau.

Une visite est sollicitée. Conditions libérales. Point de crédit.

LOUIS CHAMPEAU, 42, Rue la Fabrique, H. V.

Qu'ébec, 16 mai 1883.—Im C & E

NOUS DÉTAILLONS Les Cotons Jaunes d'Hochelega. AUX PRIX EXACTS DE LA MANUFACTURE.

Vous sauvez au moins le quart de votre argent en les achetant chez nous

RECUS CETTE SEMAINE.

80 Doz. CHAPEAUX pour Messieurs à 50 cts. 120 Pièces TWEED pur laine à 50 cts. 80 Pièces SERGE pur laine \$1.75 pour \$1.000.

L. P. BILODEAU,

oin de la Rue de la Couronne, Pres du Marche St-Roch, Québec le 15 mai 1883.

TONIQUE PAR EXCELLENCE VIN AL'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE de CHEVRIER Chevalier de la Légion d'Honneur, Pharmacien de 1re classe. Ce VIN, destiné aux personnes qui ne peuvent supporter l'huile de foie de morue, possède exactement toutes les propriétés. Chaque cuillerée représente une cuillerée d'huile de foie de morue. Il s'emploie donc dans les cas de Débilité, Anémie, Chlorose, Rachitisme, Scrofule, etc. Ce VIN joint à un pouvoir régénérateur indiscutable un goût de nature à satisfaire les palais les plus délicats. L'Extrait de foie de morue a obtenu, le 21 octobre 1882, l'approbation de l'ACADEMIE de MÉDECINE de PARIS, à la suite de remarquable rapport de M. le Professeur DEVERGIE sur les extraits de foie de morue. DÉPOT GÉNÉRAL PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

GALLIEN & PRINCE Négociants-Commissionnaires et Agents de Publicité

PARIS, 36, RUE LAFAYETTE, 36, PARIS

sont, pour la Publicité, les Correspondants de ce Journal.

Ils informent les lecteurs que, s'ils viennent en France, ils pourront prendre naissance dans leurs bureaux, 36, rue Lafayette, des exemplaires les plus récents de ce journal, dont le service leur est fait régulièrement par tous les paquebots.

La Maison Gallien & Prince recevra toutes lettres qui pourraient lui être adressées pour des habitants du Canada voyageant en Europe, et les remettra ou les réexpédiera aux destinataires suivant les instructions qu'elle recevra.

La dite Maison étant aussi maison de commission, est à même d'exécuter, dans des conditions avantageuses, les ordres qui lui seraient adressés, principalement en tous articles portant une marque de fabrique comme : Parfumerie, Spécialités pharmaceutiques, Vins, Liqueurs, Pâtes et Conserves, Chocolats, Machines de tous genres, Voitures, Pianos, Orfévres, Ustensiles de toutes sortes, Bronzes, Librairie, etc. etc.

Suite ne sera donnée qu'aux commandes accompagnées de leur couverture ou d'une ouverture de crédit dans une maison de banque importante. La Maison Gallien & Prince fournira du reste toutes explications ou renseignements aux personnes qui voudraient bien utiliser son intermédiaire.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt chez le Dr Edouard Morin & Cie., 314, rue St-Jean, Québec.

AVIS PUBLIC

Nous prenons la liberté d'annoncer au public et à nos nombreux praticiens que nous avons transporté notre bureau d'affaires à notre ancien magasin, No 64 Rue du Palais, et que nous continuerons comme par le passé à garder un assortiment général de Vins et Liqueurs provenant des maisons les plus renommées d'Europe.

GINOAS & LANGLOIS, 64, Rue du Palais.

7 av. DÉMERS & FRÈRE

CURISON CERTAINE SANS REMÈDE

BOUGIES MÉDICAMENTÉES ET SOLUBLES DE ALLAN, brevetées 16 oct. 1876. Une Boîte No. 1 guérira aucune maladie en quatre jours ou moins. Une boîte No. 2 guérira les cas réputés incurables quelque soit le temps qu'ait duré la maladie. Plus de deux nauséabondes de cubebe, de casahu ou d'huile de bois de sandale qui produisent toujours la dyspepsie en détruisant la membrane de l'estomac. Prix \$1.50. Vendues par tous les pharmaciens ou expédiées par la poste sur réception du prix. Pour plus amples renseignements demander des prospectus. Adresser : J. C. ALLAN & Co., P. O. 1533 10e John Street, New-York. Québec, 11 octobre 1882.

On reconnaît universellement

que les Pilules Cathartiques d'Ayer sont le meilleur de tous les purgatifs employés dans les familles. Elles sont le résultat de longues et laborieuses recherches couronnées de succès, et l'usage fréquent qu'en font les Médecins dans leur pratique, ainsi que toutes les nations civilisées, prouve qu'elles sont les meilleures et les plus actives de toutes les Pilules purgatives que la science ait inventées. Étant purement composées de végétaux, elles ne peuvent produire aucun mal. Sous le rapport de leur mérite intrinsèque et de leur puissance curative nulles autres Pilules ne peuvent leur être comparées, et toute personne qui en connaît les propriétés, les emploiera selon qu'il sera nécessaire. Elles maintiennent le corps en parfait état : assurent le fonctionnement régulier du mécanisme humain.

Douces et efficaces, les Pilules Cathartiques d'Ayer sont spécialement adaptées aux besoins de l'appareil digestif dont elles préviennent et guérissent les dérangements, si elles sont administrées en temps utile. Ces Pilules sont le meilleur et le plus sûr remède pour les enfants et les personnes d'une constitution délicate avec lesquels il est nécessaire d'employer un purgatif anodin bien énergique. Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell Mass., U. S. Chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens.

LA SANTÉ C'EST LA RICHESSE



Le Traitement du Dr E. C. West pour les nerfs et le cerveau, spécifique garanti contre l'hystérie, les convulsions, les accès de haut-mal, les copes, les étourdissements, la névralgie ne use causée par l'abus de l'alcool ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, l'abaissement du cerveau conduisant à la folie, et en dernier lieu à une vie de misère, et décrépitude et à la mort, la Vieillesse prématurée, la stérilité, l'impuissance dans les deux sexes, pertes involontaires et spermatorrhée, causée par l'épuisement du cerveau ou les abus. Chaque boîte contient du traitement pour un mois.

Une boîte par une piastre ou six boîtes pour cinq piastres, envoyée par la franco sur réception du prix. Nous garantissons que six bouteilles rent la guérison dans chaque cas. Lorsque nous recevons un ordre pour six boîtes accompagnées de cinq piastres, nous envoyons à l'acheteur notre promesse écrite de le rembourser si le traitement n'a pas son effet.

JOHN C. WEST,

Seuls propriétaires, Toronto, Ont. En vente à Québec, chez J. J. Veldou, 122 St-Joseph et chez E. Giroux & Frères, 38 et 39 rue St-Pierre. 10 août 1882—lan.

Récompense de \$500!

Nous paierons la récompense ci-dessus à toute personne qui trouvera en défaut les Pilules Végétales de West pour le foie dans aucun cas de maladie de foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation ou d'acreté de l'estomac, lorsqu'on aura accompli soigneusement et comme elle doit l'être la prescription. Les pilules sont simplement végétales et elles n'ont jamais manqué de donner satisfaction. Elles sont revêtues de sucre. Les grandes boîtes contiennent 30 pilules pour 25 centimes. En vente chez tous les pharmaciens. Prenez garde aux contrefaçons et aux imitations. Les vraies pilules sont fabriquées seulement par JOHN C. WEST & Co. Fabricants de PILULES Chicago. Boîtes d'échantillon expédiées gratis par malle, franco, sur réception d'un timbre de 3 centimes. 10 août 1882 lan

AVIS

Aux Entrepreneurs.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MARDI le 17me jour de JUILLET prochain inclusivement, des soumissions cachetées adressées au sousigné et portant la suscription "Soumission pour toit en fer au-dessus de la salle d'exercice, Montréal, Québec."

pour la construction d'un toit en fer au-dessus de la salle d'exercice, à Montréal, Québec.

On pourra obtenir à ce Bureau des formules de soumissions et devis, et avoir tous les renseignements nécessaires, à commencer de Mardi le 29me jour du courant.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies par ce Ministère.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, OTTAWA, 21 Mai 1883. 21 mai 1883.—C&E. 3f. 171

Bulletin Maritime.

ARRIVAGES.

New-York, 21.—Le steamer Arizona est arrivé de Liverpool.

Halifax, 21.—Le steamer Hibernian, venant de Liverpool, via St-Jean de Terre-Neuve. Le Carroll de Boston est reparti pour Charlottetown.

NAUFRAGES.

Chicago, 21.—La goëlette Ellie E, de Manistee, chargée de 160,000 pieds de bois, s'est échouée hier soir à un mille au sud de la station Life Caving. L'équipage, composé de 7 hommes, et le capitaine Brooks, de Chicago, ont été sauvés de bonne heure ce matin.

Un autre gros bâtiment inconnu est échoué à 5 milles au sud de Lillie E.

Echoué.

Boston 21.—Le steamer City Point Annapolis, parti de la Nouvelle-Ecosse pour Boston s'est échoué sur la pointe vis-à-vis de Sprinch, ce matin. On croit que ce sera une perte totale. Les 41 passagers à son bord et l'équipage ont été sauvés.

Le steamer appartenait à la Hathway Steamer Cie de Boston. La perte est évaluée à \$25,000. Le steamer a laissé Digby, Nouvelle-Ecosse, samedi soir, et il a rencontré de la brume jusqu'à l'échouement, ce matin.

Avaries.

Chicago 21.—Une tempête extraordinaire a eu lieu sur le Lac Michigan, hier soir. Un grand nombre de navires sont naufragés.

La goëlette à deux mâts la Jennie, capitaine Lynde, chargée de bois, partie de Muskegon, est entrée dans le havre durant la nuit, au sud de la ville, et jettée ses deux ancres; mais le vent les fit déraiper et la goëlette fut à la dérive. Elle a sombré près de terre ce matin.

Le capitaine John Anderson, H. Petersen, A. L. Egon et un nommé Christiansen matelots se sont noyés.

Naufragés et noyés.

Milwaukee 21.—Vis-à-vis d'ici la nuit dernière six hommes de l'équipage de la goëlette Petrel abandonnèrent la goëlette et s'embarquèrent dans une chaloupe pour gagner le rivage, craignant que la goëlette ne vint à sombrer. Trois d'entre eux se noyèrent, les autres s'attachèrent à la quille de la chaloupe qui avait chaviré et regagnèrent le rivage.

Ce matin un remorqueur a ramené le capitaine de la goëlette naufragée.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES

21 mai. Barque Energie, Stewart, Aberdeen, R. R. Dohel et Cie, lest. Voilier Arvak, Legard, Liverpool, John Sharples fils et Cie, sel. Barque Tasmanian, Thomas, Liverpool, Henry Fry et Cie, sel. Voilier Thérèse, Hansen, Londres, R R Dohel & Cie, lest. —Mount Pleasant, Wallace Glasgow, Allan Gilmour & Cie, charbon. Barque Ornen, Neilson, Mandel, John Sharples fils & Cie, lest. Voilier Président, Lee, Mandal, Bryant, lest. Barque Birmingham, Moore, Londres, John Sharples fils et Cie, lest. Barque Dunrobin Castle, Logan, Aberdeen, J. Burstall & Cie, lest. —Ferganhall, Ford, Greenock, J. Burstall & Cie, charbon. —Governor Langdon, Ross, Liverpool, John Sharples fils & Cie, sel. —Hortensia, Simonsen, Porsgrund, J Burstall & Cie, lest. —Alice, Bugge, Waterford, Price Brothers et Cie, lest.

ACQUITTES.

21 mai. Goëlette Marie Rose, Bouchard, Gaapé, W R Brodie, cargaison générale. —Marie Hélène, Belanger, Montréal, G B Hall & Cie. 94,000 pieds planches pin.

HAVRE DU PALAIS.

21 mai. Marie Sophie, Louis Cloutier, Château, bois. Hedwidge, Narcisse Dion, Cap St-Ignace, madiers. Bateau, Napoléon Poulin, Ste-Anne, bois.

Passagers.

Voici la liste des passagers de chambre du steamer Peruvian, capitaine J. Ritchie, arrivé hier après-midi de Liverpool.

Henry Adams, cap et Mme Aird, Mlle Aird, Mme F Austin, F Barber, Mme E Beaver, J H Betts, W H Banney, J Brash, G Brash, Mlle A M Campbell, M Cannon, James Collas, Welter Collas, Mme M Collings, M Dawson, Mlle A Denel, W Forbes, Rob Freeman, M Glassebrook, Mile Gore, Mme M Greene, Arthur H Griffiths, Ths Anderson, Mlle Hamilton, Mme L Hansen, T L Harrison, Mme F Higgins, H Hornesby, Mme et Mlle Hudson, Mme A Keinen, J Kennedy, E Kirkman, Revd L Lecorre, Mlle M Legal, Mme Legros et enfant, Jos Letreuste, T Lightfoot, L MacLellan, Revd J Martin, Mlle M. Masson, Mme L McLaughlin, Revd E L Moisa, M Naessens, Wm Nelson, Alf Parker, Mme et Mlle Parker, A S Parker, Mlle A Parker, W Parker, G Parker, C Parker, H Parker, O Parker et servante, Mme Jane Parker, M et

Mme J S Parker, M Parker, J W Parker jr, Arth Pead, Mlle M Piro, H Pridéaux, A Robertson, Mlle Jessie Smith, Rev P Soullie, W Stephenson, J Stratton Rev E Fafard, Mme Loomer, Mlle M Laucher, Mme G Wareing, James D Warren, A W Welch jr, Mme Wightman, C W Wightman et nourrice, W H Wibson, Rev G H Wright.

TABLEAU DES MARÉES A QUÉBEC.

Table with columns: JOURS, DATE, MATIN, SOIR. Rows: Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche.

Ligne Allan.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Malles

Canadiennes et des Etats-Unis 1883 Arrangements d'été 1883.

CETTE LIGNE se compose des plus sants steamers en Fer de lère classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassent les autres en force, rapides, confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer, et ont fait la plus courte traversée.

Table listing ship names, tonnage, and commanders: NUMIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, CIRCASSIAN, PERUVIAN, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN, CASPIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, PRUSSIAN, SCANDINAVIAN, HANOVERIAN, BUENOSAYREAN, COREAN, CRECIAN, MANITOBIAN, CANADIAN, PHENICIAN, WALDENSIAN, LUCERNE, NEWFOUNDLAND, ACADIAN.

La route océanique la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (cinq jours seulement d'un continent à l'autre).

Les Steamers de la Malle de LIVERPOOL, LONDONDERRY et QUÉBEC partant de LIVERPOOL chaque JEUDI et de QUÉBEC chaque SAMEDI, arrivant à Lough Foyle pour embarquer et débarquer les passagers et les malles allant en Irlande ou en Ecosse ou en venant, partiront

DE QUÉBEC.

CIRCASSIAN, Samedi, 19 mai. POLYNESIAN, Samedi, 26 mai. PERUVIAN, Samedi, 2 juin. SARMATIAN, Samedi, 9 juin. PARISIAN, Samedi, 16 juin. SARDINIAN, Samedi, 23 juin. CIRCASSIAN, Samedi, 30 juin. Prix de passage pour Québec :

Cabine, \$70 et \$20 (selon les accommodements.) Intermédiaire, \$40.00 Entrepont, \$25.00

Les steamers faisant le service de Glasgow et Québec partiront de Québec pour Glasgow :

MANITOBIAN, le ou vers le 20 mai. NESTORIAN, le ou vers le 27 mai. LUCERNE, le ou vers le 29 mai. CANADIAN, le ou vers le 3 juin.

Les steamers de la malle de Liverpool, Queenstown, St. Jean, Halifax et Baltimore, partiront comme suit :

DE HALIFAX.

HANOVERIAN, Mardi, 21 mai. HIBERNIAN, Mardi, 4 juin. CASPIAN, Mardi, 18 juin. NOVA SCOTIAN, Mardi, 2 juillet.

Prix de passage entre Halifax et St. Jean : Cabine, \$20.00 Intermédiaire, \$15.00 Entrepont, \$6.00

Cabines et lits retenus sur paiement d'avance. Un médecin expérimenté se trouve sur chaque vaisseau.

Connaissements directs pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'Ouest, donnés à Liverpool et à tous les ports de mer du continent.

Une allée avec les malles et les passagers à destination de Liverpool, quittera le quai Napoléon tous les samedis matin, à neuf heures précises, pour se rendre au steamer.

Pour autres informations s'adresser à ALLANS, RAE & Co., Agents, 16 mai, 1883.